

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) COMPOSITION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Depuis les élections municipales de 2014, le conseil de la CCVL compte 32 conseillers communautaires élus au scrutin direct dans les communes membres, répartis en nombre de sièges comme suit :

- Communes dont la population est comprise entre 500 et 1499 habitants (Yzeron) : 2 sièges
- Communes dont la population est comprise entre 1500 et 2499 habitants (Pollionnay et Sainte Consorce) : 3 sièges
- Communes dont la population est comprise entre 2500 et 3499 habitants (Messimy et Thurins) : 4 sièges
- Communes dont la population est supérieure à 3500 habitants (Brindas, Grézieu la Varenne et Vaugneray*) : 5 sièges

**La commune de Vaugneray ayant créé une commune nouvelle avec la commune de St Laurent de Vaux en 2015, le siège attribué antérieurement à cette dernière lui revient jusqu'à la fin du mandat.*

Aussi, la représentation des communes à la CCVL pour le mandat 2014/2020 est la suivante :

Communes	Noms des conseillers communautaires
Brindas	Thierry CHOLET Danielle GEREZ Bernard DUSSURGEY Anne CHANTRAINE Christiane AGARRAT
Grézieu la Varenne	Bernard ROMIER Claudine ROCHE Mario SCARNA Monia FAYOLLE Hugues JEANTET
Messimy	Catherine DI FOLCO Bernard SERVANIN Marie-Agnès BERGER-CHAUVIN Abdelkader CHAREF
Pollionnay	Jean-Pierre MARQUIER Laurence JASSERAND Sébastien BOUCHARD
Sainte Consorce	Jean-Marc THIMONIER Elisabeth DURAND Bertrand GAULE
Thurins	Roger VIVERT

	Florence PERRIN Jérôme LACOSTE-DEBRAY Chantal KRAMP
Vaugneray	Daniel JULLIEN Geneviève HECTOR Daniel MALOSSE Anne LANSON-PEYRE DE FABREGUES Joëlle CHAMARIE Raymond MAZURAT
Yzeron	Alain BADOIL Géraldine CREUX

2) COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE, DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

La composition du **bureau communautaire** depuis 2014 est la suivante :

- Monsieur Daniel MALOSSE Président
- Monsieur Bernard SERVANIN 1^{er} vice-président
- Madame Florence PERRIN 2^{ème} vice-présidente
- Monsieur Mario SCARNA 3^{ème} vice-président
- Madame Christiane AGARRAT 4^{ème} vice-présidente
- Monsieur Alain BADOIL 5^{ème} vice-président
- Monsieur Jean-Marc THIMONIER 6^{ème} vice-président
- Monsieur Sébastien BOUCHARD 7^{ème} vice-président

De même, les délégations sont inchangées depuis 2014 :

- Bernard SERVANIN : Culture, tourisme, communication et Inter'Val d'Automne
- Florence PERRIN : Inter PLU / Espaces Naturels Sensibles et Politique du logement
- Mario SCARNA : Agriculture, Environnement/développement durable, voirie et réseaux d'intérêt communautaire, bâtiments et travaux
- Christiane AGARRAT : Finances
- Alain BADOIL : Développement économique et emploi
- Jean-Marc THIMONIER : Sports et loisirs
- Sébastien BOUCHARD : Petite enfance et jeunesse

3) MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCVL : COMPÉTENCES GEMAPI ET IRVE

Les lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ont créé la **compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations », dite GEMAPI**, attribuée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018.

A noter que sur le bassin versant de l'Yzeron, la compétence GEMAPI était déjà exercée par le Syndicat de mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Yzeron (SAGYRC), composé de 19 communes, qui exerçait également des compétences complémentaires telles que les missions d'amélioration de la qualité de l'eau, la mise en œuvre d'une gestion quantitative adaptée de la ressource en eau, la surveillance des milieux aquatiques ou l'éducation à l'environnement. L'ensemble de ces compétences lui ont été transférées par les communes.

Aussi, à compter du 1er janvier 2018, la CCVL a décidé d'adhérer au bloc de compétences 1 : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Yzeron en lieu et place des communes de Brindas, Pollionnay, Grézieu-la-Varenne, Sainte-Consoce, Vaugneray et Yzeron, les communes restant adhérentes au SAGYRC pour le bloc de compétences 2 : compétences complémentaires aux compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de l'Yzeron.

Le conseil de communauté, réuni le 9 novembre 2017, a approuvé les nouveaux statuts du SAGYRC, avec effet au 1^{er} janvier 2018, et a désigné les 6 représentants titulaires et les 6 représentants suppléants de la CCVL au sein de ce syndicat, comme suit :

- Titulaires :
 - Alain BADOIL
 - Danielle GEREZ
 - Laurence JASSERAND
 - Jean-Marc THIMONIER
 - Daniel MALOSSE
 - Mario SCARNA

- Suppléants :
 - Christian RULLIAT
 - Gaëlle BARRON FERRY
 - Christine ROUX
 - Elisabeth DURAND
 - Anne LANSON PEYRE de FABREGUES
 - Bernard ROMIER

De même, sur le bassin versant du Garon, la compétence GEMAPI était déjà exercée par le Syndicat de mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA), composé de 25 communes, qui exerce également des compétences annexes telles que les missions d'amélioration de la qualité de l'eau (réduction des produits phytosanitaires avec les communes, Projet Agro-Environnemental et Climatique pour le volet agricole par exemple), la mise en œuvre d'une gestion quantitative adaptée de la ressource en eau ou la sensibilisation de la population à la protection des milieux aquatiques et de la ressource eau (communication, animations pédagogiques dans les écoles par exemple). L'ensemble de ces compétences lui ont été transférées par les communes.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2018, la CCVL a décidé d'adhérer au bloc de compétences 1 : compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en

lieu et place des communes de Brindas, Messimy, Thurins et Yzeron, les communes restant adhérentes au SMAGGA pour le bloc de compétences 2 : compétences complémentaires aux compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Garon, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil de communauté a également approuvé les nouveaux statuts du SMAGGA, avec effet au 1^{er} janvier 2018, et a désigné les 2 représentants titulaires et les 2 représentants suppléants de la CCVL au sein de ce syndicat, comme suit :

Titulaires :

- Monsieur Bernard SERVANIN
- Monsieur Roger VIVERT

Suppléants :

- Monsieur Christian KEZEL
- Monsieur Alain BADOIL.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), conclue entre le SOL et l'État en 2016, la CCVL s'était engagée à réaliser des bornes de recharges pour les véhicules électriques sur son territoire.

A cet effet, les communes ont transféré à la CCVL la compétence prévue à l'article L 2224-37 du CGCT : « **Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables** » et « **Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables** ».

Le conseil de communauté, réuni le 9 novembre 2017, a approuvé la modification statutaire précitée.

4) COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMITÉS CONSULTATIFS

Suite à différentes modifications intervenues dans les conseils municipaux des communes membres de la CCVL ou suite à des souhaits personnels d'élus, le conseil de communauté a délibéré pour modifier les commissions communautaires et les comités consultatifs comme suit :

- **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

Madame Marie-Agnès BERGER, Maire de Messimy, intègre les commissions suivantes : Inter PLU/ENS, Politique du Logement, Voirie et Développement économique/Emploi.

- **COMITES CONSULTATIFS**

- **Culture / Tourisme**

- Suppression de Murielle PERRIER – Grézieu la Varenne
- Suppression de Nathalie DRILLARD – Messimy, remplacée par Brigitte BERTHOLAT
- Suppression de Nathalie COLCOMBET – Vaugneray

- Suppression de Cécile PREVOST – Vaugneray
- Ajout de Ghislaine FROMM – Vaugneray
- **Communication**
 - Suppression de David GUION - Messimy, remplacé par Brigitte BERTHOLAT
 - Suppression de Cécile PREVOST - Vaugneray
- **Politique du logement**
 - Suppression de Christophe LEFEVERE – Brindas, remplacé par Patrick BIANCHI
 - Suppression de Martine BLAIS - Pollionnay
- **Environnement / Développement durable**
 - Suppression de Geneviève RECEVEUR – Brindas
 - Suppression d’Anne CAMBON – Messimy
 - Suppression d’Antoine GIANINA - Vaugneray
- **Voirie**
 - Ajout de Frédéric JEAN – Brindas
 - Suppression de Nicole LE COZ – Thurins, remplacée par Gilles ROISSE
 - Suppression d’Anne CAMBON – Messimy, remplacée par Bernard CHAPIRON
- **Développement économique / Emploi**
 - Suppression de Christophe LEFEVERE – Brindas, remplacé par Christiane ZULIMA
 - Suppression de Christian JULLIEN – Grézieu la Varenne
 - Suppression d’Antoine GIANINA - Vaugneray
 - Suppression de Nathalie COLCOMBET - Vaugneray
- **Sports et loisirs**
 - Suppression de Christophe LEFEVERE – Brindas, remplacé par Patrick BIANCHI
 - Suppression de Cécile PREVOST - Vaugneray
- **Petite Enfance / Jeunesse**
 - Suppression de Suzanne NACKE – Brindas
 - Suppression de Nicole LE COZ – Thurins, remplacée par Claude CLARON
 - Suppression de Pascale GUERIN – Messimy
 - Suppression de Stéphanie JUSSERAND – Yzeron
 - Ajout de Ghislaine FROMM - Vaugneray
- **Transition énergétique**
 - Suppression de Nicole LE COZ - Thurins
- **Interval d’Automne**
 - Suppression de Nathalie DRILLARD – Messimy, remplacée par Brigitte BERTHOLAT
 - Nathalie Jacquemot : modification du nom : Nathalie SAUTET – Messimy
 - Ajout de Jean-Jacques MOREAU - Vaugneray
- **Agriculture**
 - Suppression de Patrice JESUS - Vaugneray

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Structuration et activité du service commun « Ressources Humaines » en 2017

L'année 2017 a été consacrée à finaliser la structuration du service RH mutualisé. Les communes de Thurins et Pollionnay ont été intégrées en début d'année 2017 et la commune de Sainte-Consorte à compter du mois de mai 2017.

Afin d'accompagner cette évolution, un troisième poste de gestionnaire RH « chargé de ressources humaines » a été créé à compter du 1^{er} avril 2017. Un agent de la CCVL s'étant formé sur les fonctions RH a pu être positionné sur ce poste suite à réussite au dispositif de sélections professionnelles. L'ETP affecté a été de 0,8. Afin de compenser les temps partiels du service, un agent de la CCVL a été affecté en renfort au service RH à raison de 2 jours par semaine, soit 0,4 ETP.

En fin d'année 2017, le service RH compte 4 ETP.

La répartition par gestionnaire a été poursuivie :

- Un gestionnaire RH affecté aux communes de Grézieu-la-Varenne et Vaugneray
- Un gestionnaire RH affecté aux communes de Brindas et Yzeron
- Un gestionnaire RH affecté aux communes de Thurins, Pollionnay et Sainte-Consorte
- La DRH gère la CCVL, la coordination du service, le lien avec les DGS et la mise en œuvre de procédures et dispositifs communs aux services.

1) MISSIONS EFFECTUEES PAR LE SERVICE EN 2017

a) Gestion des carrières

Les tableaux des effectifs des collectivités ont été actualisés tout au long de l'année 2017 et ont fait l'objet de délibérations spécifiques.

La gestion des carrières est désormais assumée par chaque gestionnaire, en lien avec la DGS de la commune concernée et les instances paritaires.

Les actes relatifs à la carrière des agents CCVL et communes intégrées au service ressources humaines ont été réalisés et ont intégré :

- les recrutements,
- les suivis de carrières, retraites, stagiairisations, titularisations,
- les reclassements, temps partiels, régime indemnitaire, arrêts de maladies,
- les dossiers de retraites et simulations de retraite ont été suivis par les services,
- les dossiers d'information d'historique de carrières ont été renseignés

- les dossiers d'avancement de grade
- les dossiers de promotion interne.

Pour ce qui concerne la gestion des maladies, le service a poursuivi son accompagnement sur la gestion des absences et en particulier des maladies de longue durée, longue maladie, maladies professionnelles, mi-temps thérapeutique.

Le service a suivi les dossiers de médecine du travail de Brindas et de la CCVL et les dossiers de gestion des mutuelles des agents de l'ensemble des communes intégrées au service RH.

b) Gestion de la rémunération et des accessoires

Le nombre d'agents rémunérés, à fin décembre 2017, est de 318 pour les 7 collectivités concernées et la CCVL (si on additionne les agents titulaires, les contractuels sur emplois permanents mais également les contractuels sur accroissement temporaire d'activité, les remplacements pour arrêts maladie et les TAP notamment).

Si on ajoute les indemnités des élus, le nombre total de paies émises par le service commun est de 399 paies mensuelles à cette même date.

Pour rappel, les décrets relatifs aux accords dits « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations des agents) ont été mis en œuvre en 2017 pour l'ensemble des catégories C et A. Ces accords ont eu pour effet de mettre en place l'avancement désormais « unique » des échelons et de simplifier l'organisation des carrières.

L'incidence principale a été une augmentation des traitements de base, compensée par une diminution automatique du régime indemnitaire / « primes » des agents (appelé « transfert prime/points »).

A noter en février 2017, une augmentation de 0,6 % des traitements indiciaires qui a eu une incidence sur l'ensemble des salaires et indemnités des agents et élus.

L'année 2017 a vu la finalisation du travail mené sur le RIFSEEP et le vote par chaque collectivité d'une délibération afférente. Le service commun RH a réalisé cette mise en œuvre en collaboration étroite avec les DGS de chaque collectivité.

2) DONNEES RELATIVES AU PERSONNEL DE LA CCVL EN 2017

a) Evolution des effectifs de la CCVL en 2017

Au 31 décembre 2017, l'état des effectifs de la CCVL était de 56 postes dont 46 postes pourvus auxquels il faut ajouter un poste occupé hors tableau des effectifs par un CAE créé en 2017, soit 47 postes pourvus. Sur ces 47 postes pourvus, 36 étaient pourvus par des agents titulaires (soit 76.5 %) et 11 par des agents non titulaires (soit 23 %).

Deux agents ont bénéficié en 2017 du programme d'accès à l'emploi titulaire 2017/2018.
Trois départs en retraites ont été recensés en 2017.

Suite aux récentes évolutions des effectifs, au 31 décembre 2017, la structure de la collectivité était donc composée de :

- 23.4 % de postes en catégorie A,
- 40.4 % de postes en catégorie B,
- 36.2 % de postes en catégorie C.

A cette même date, la répartition par genre était la suivante :

- 64.6 % de femmes
- 35.4 % d'hommes

b) Plan de formation

En 2017, le nombre de jours de formation recensés à la CCVL a été de 127 jours.
75 % des agents sur emploi permanent ont suivi une formation d'au moins un jour, soit 2,6 jours par agent sur emplois permanents.

c) Gestion des congés

A compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion des congés des agents de la CCVL s'est opérée de manière déconcentrée via le logiciel spécifique RH.

d) Logement de fonction

Suite au départ à la retraite du directeur des sports de la CCVL, au 1^{er} avril 2017, qui bénéficiait d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service, le conseil de communauté a décidé, pour une bonne continuité du service, d'attribuer ce logement à un agent qui serait en charge de la gestion des bâtiments administratifs et sportifs de la CCVL en soirée (hors horaires de travail habituels des équipes techniques).

En effet, cette gestion est rendue nécessaire du fait des multiples usages des bâtiments et des divers aléas liés à leur utilisation.

Les conditions d'attribution du logement de fonction ont été modifiées et le logement est désormais attribué sous forme de concession de type « convention d'occupation précaire avec astreinte » à l'emploi suivant : « agent polyvalent bâtiment ».

FINANCES

1. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil de communauté a tenu son débat d'orientations budgétaires le 16 février 2017 au cours duquel a été présenté le rapport d'orientations budgétaires.

L'enveloppe correspondant à la **Dotation de Solidarité Communautaire** (DSC) a été répartie entre les communes suivant les critères et les montants définis dans le tableau ci-dessous :

Communes	Critère 1	Critère 2	Critère 3	
	0,25	0,25	0,50	
	<i>Population 3/16 ans DGF</i>	<i>Inverse potentiel fiscal</i>	<i>Population totale DGF</i>	Total
Brindas	2 805 €	1 470,3688 €	5 208 €	9 483 €
Grézieu la Varenne	2 182 €	1 400,4394 €	4 766 €	8 348 €
Messimy	1 653 €	1 272,0773 €	3 009 €	5 935 €
Pollionnay	889 €	1 566,8807 €	1 996 €	4 452 €
Ste Consorce	832 €	1 331,3547 €	1 710 €	3 874 €
Thurins	1 368 €	1 779,2156 €	2 648 €	5 795 €
Vaugneray	2 273 €	1 601,5308 €	4 700 €	8 575 €
Yzeron	497 €	2 078,1327 €	963 €	3 538 €
	12 500 €	12 500 €	25 000	50 000 €

Quant à l'**Attribution de Compensation**, la répartition de l'enveloppe entre les 8 communes membres de la CCVL est la suivante depuis 2015 :

Communes	Dépenses	Recettes
BRINDAS	283 621,20	
GREZIEU LA VARENNE	33 049,45	
MESSIMY	398 530,80	
POLLIONNAY	78 500,90	
STE CONSORCE	155 879,49	
THURINS	74 627,32	
COMMUNE NOUVELLE DE VAUGNERAY	9 989,96€	
YZERON		14 060,03
TOTAL	1 034 199,12	14 060,03
Total dépenses	1 020 139,09 €	

2. OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

Lors de sa séance du 23 mars 2017, le conseil de communauté a procédé aux votes des différentes opérations budgétaires nécessaires au fonctionnement de la collectivité en début d'exercice, à savoir :

- approbation de la politique foncière de l'exercice 2016
- approbation du compte administratif de l'exercice 2016
- approbation du compte de gestion de l'exercice 2016
- approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017
- vote des différents taux d'imposition
- approbation du budget primitif de l'exercice 2017 (budget principal et budgets annexes), dont les montants figurent ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	13 862 251,36	11 364 959,98	25 227 211,34
- Recettes	13 862 251,36	11 364 959,98	25 227 211,34

BUDGET ANNEXE « ENVIRONNEMENT »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	808 735,36	2 848 180,29	3 656 915,65
- Recettes	808 735,36	2 848 180,29	3 656 915,65

BUDGET ANNEXE « LOGEMENT SOCIAL »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	17 805,51	469 350,00	487 155,51
- Recettes	17 805,51	469 350,00	487 155,51

BUDGET ANNEXE « DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AU MALVAL »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	92 954,11	46 110,95	139 065,06
- Recettes	92 954,11	46 110,95	139 065,06

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE MAISON-BLANCHE » À VAUGNERAY	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	398 882,46	337 905,00	736 787,46
- Recettes	398 882,46	337 905,00	736 787,46

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE DE CLAPELOUP » À STE CONSORCE	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	3 871 840,74	4 191 671,56	8 063 512,30
- Recettes	3 871 840,74	4 191 671,56	8 063 512,30

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE LES LATS II » À MESSIMY	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	2 441 510,45	2 217 776,05	4 659 286,50
- Recettes	2 441 510,45	2 217 776,05	4 659 286,50

BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRE « LES ANDRES » À BRINDAS	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	2 078 524,44	1 450 711,44	3 529 235,88
- Recettes	2 078 524,44	1 450 711,44	3 529 235,88

BUDGET ANNEXE « OFFICE DE TOURISME DES VALLONS DU LYONNAIS »	INVESTISSEMENT (€)	FONCTIONNEMENT (€)	TOTAL (€)
- Dépenses	5 113,85	125 306,62	130 420,47
- Recettes	5 113,85	125 306,62	130 420,47

3. TAUX D'IMPOSITION 2017 ET BASES MINIMUM DE CFE

Lors de sa séance du 23 mars 2017, le conseil de communauté a décidé de fixer les taux de fiscalité de la CCVL pour 2017 comme suit :

- **CFE** : taux à 22,92 % applicable aux bases fiscales de la cotisation foncière des entreprises revenant à la CCVL,
- **TH** : taux de 6,98 % applicable aux bases fiscales de la taxe d'habitation revenant à la CCVL,
- **TFNB** : taux de 2,47 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la CCVL,
- **TFB** : taux de 0,357 % applicable aux bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties revenant à la CCVL.

4. SUBVENTIONS PERÇUES PAR LA CCVL

Au cours de chacun des exercices et en fonction des projets, notamment en section d'investissement, des subventions sont sollicitées par la CCVL auprès de différents partenaires. Les versements intervenant à différentes dates, le tableau ci-après permet de visualiser les recettes budgétairement perçues par la CCVL au cours de l'année 2017.

Récapitulatif des subventions perçues par la CCVL sur l'exercice 2017 (Budget principal et budgets annexes)

Subventions d'investissement perçues en 2017

Budget principal

Organisme payeur	Opération	Montant
Département du Rhône	Travaux Centre nautique intercommunal	40 133.65
	Solde subvention « Maison du lac »	10 796.16
	Participation travaux route Cozonnière	30 620.00
	TOTAL	81 549.81
CAF	Climatisation CL Vaugneray	981.00
	Climatisation EAJE Messimy	4 705.00
	Climatisation EAJE Grézieu La Varenne	8 604.00
	Climatisation EAJE Ste Consorce	5 765.00
	TOTAL	20 055.00
Région Rhône-Alpes	Table d'orientation Yzeron	4 333.00
	Chaudière mur d'escalade Pollionnay	4 013.00
	Subvention BEPOS	51 951.00
	TOTAL	60 297.00
Autres établissements	Véhicule électrique – participation Etat	5 600.00
	Borne de recharge véhicules – TEPCV	2 880.00
	Déplacements modes actifs – TEPCV	11 704.10
	Rue du Recret à Vaugneray - participation SIDESOL	85 000,00
	Médiéval – participation commune St Genis Les Ollières	1 227.32
	Médi@val – participation commune de Marcy l'Etoile	1 227.32
	Travaux route Cozonnière – fonds de concours commune de Pollionnay	5 809.02
	Travaux parking Michard – fonds de concours commune de Thurins	64 507.94
	Travaux chemin de la Traverse – fonds de concours commune de Brindas	12 406.64
	TOTAL	120 362.34
	Total général	282 264.15

Budget annexe
« Environnement »

Etat	Subvention broyage collectif déchets verts	5 000.00
	Total général	5 000.00

Subventions de fonctionnement perçues en 2017

Budget principal

Organisme payeur	Opération	Montant
Département du Rhône	Subvention ENS 2017	7 000.00
	TOTAL	7 000.00
CAF	Solde PSEJ Jeunesse 2016	61 382.06
	Solde PSEJ Enfance 2016	162 356.38
	Acompte CEJ Jeunesse 2017	105 164.43
	Acompte CEJ Enfance 2017	315 493.30
	Aire d'accueil des gens du voyage	27 701.07
	TOTAL	674 615.52
MSA	Prestations jeunesse - CEJ 2015	18 748.06
	TOTAL	18 748.06
REGION	Réseau médiathèques – DRAC	13 750.00
	Subvention Interval 2015	4 092.73
	TOTAL	17 842.73
ETAT	Sauvegarde des abeilles - TEPCV	424.00
	Remboursement CUI	3 760.74
	TOTAL	4 184.74
	TOTAL GENERAL	729 205.05

Budget annexe « Environnement »

Organisme payeur	Opération	Montant
ECO-EMBALLAGES	Soutien reliquat 2015	11 056.68
	Soutien liquidatif 2016	101 793.58
	Soutien 2017	155 000.00
	TOTAL	267 850.26
OCAD 3 E	Soutien - Liquidatif 2016	4 109.76
	Soutien - 2017	9 204.35
	TOTAL	13 314.11

ECO DDS	Soutien - année 2016	1 508.74
	TOTAL	1 508.74
CITEP SREP SA	Soutien - liquidatif 2016	29 556.70
	Soutien - année 2017	60 600.00
	TOTAL	90 156.70
ECO MOBILIER	Collecte DEA - soutien 2016	7 069.80
	Collecte DEA – soutien 2017	22 357.83
	TOTAL	29 427.63
	TOTAL GENERAL	402 257.44

Budget annexe « PAE le Chateau »

INRAP	Acompte fouilles archéologiques	18 231.68
	Total général	18 231.68

Budget annexe « PAE Clapeloup »

Département	Solde département	17 426.81
	Total général	17 426.81

5. EMPRUNTS ET LIGNES DE CRÉDITS DE TRÉSORERIE

Afin de financer différents projets, la CCVL a emprunté, en 2017, 500 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, sur une durée de 15 ans et à un taux fixe de 1,11 %.

Elle a par ailleurs souscrit une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale sur une durée de 1 an, au taux Eonia + marge de 0,48 %.

AGRICULTURE

1) PROJET DE CREATION D'UNE UNITE COLLECTIVE DE SECHAGE DE LUZERNE

a) Suivi et analyses de prairies multi-espèces

Dans le cadre d'une réflexion sur l'autonomie alimentaire des exploitations, une quinzaine d'agriculteurs adhérents à la CUMA de Pollionnay a porté un projet de création d'une unité collective de séchage de luzerne. Le groupe s'est constitué en Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) en juillet 2016.

Des diagnostics d'autonomie alimentaire individuels ont été réalisés en 2015 et 2016 pour démarrer une réflexion au sein des exploitations sur le système fourrager en place et sur l'évolution possible du système : rentabilité, taille de l'exploitation, qualité de la ration, amélioration de l'assolement...

En complémentarité avec le travail mené individuellement, le groupe a eu un réel besoin d'accompagnement technique (variétés, production, récolte, séchage) et sur l'évaluation des besoins afin d'avoir des éléments pour étudier dans un second temps l'opportunité et la faisabilité d'une unité de séchage. Ce travail technique a été mené en réalisant des essais de prairies multi-espèces sur 5 prairies.

La CCVL a versé à la CUMA de Pollionnay une subvention de 3 030 € pour un suivi et des analyses de ces prairies multi-espèces. Cette opération (coût : 35 360 €) a également bénéficié d'une subvention PENAP (autres subventions : Région, COTRAE et VIVEA).

b) Achat d'un terrain pour sa mise à disposition d'une CUMA

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement rural », la CCVL conduit des actions en faveur de l'agriculture qui peuvent se traduire par la mise à disposition de terrains à une CUMA en vue de la réalisation d'un projet agricole.

Aussi, la CCVL a acquis en 2017 un terrain à vocation agricole par l'intermédiaire de la SAFER RHONE-ALPES, en nature de pré et bois, d'une surface totale de 1 ha 17 a 88 ca, situé sur la commune de Vaugneray, au lieu-dit « Les Aiguillons », moyennant un montant de 15 000 €.

2) REPERAGE ET REMOBILISATION DES FRICHES SUR LA COMMUNE DE THURINS

Afin d'assurer la pérennité de l'agriculture locale, de larges périmètres PENAP ont été mis en place sur le territoire de la CCVL. D'autre part, la Chambre d'Agriculture a réalisé un diagnostic agricole sur la CCVL en 2011, qui a permis de mettre en évidence une problématique liée au développement des friches, notamment sur la commune de Thurins. Cette commune a donc été choisie comme commune test pour un travail de remobilisation des friches.

Les friches agricoles sont des parcelles ayant été exploitées par le passé mais qui sont abandonnées depuis plusieurs années pour diverses raisons. Néanmoins, certaines parcelles ont un potentiel agricole et peuvent être remobilisées. Ce projet de revalorisation des friches agricoles permet de reconquérir des surfaces pour des exploitants souhaitant conforter leur exploitation ou pour des porteurs de projet en recherche de surfaces pour s'installer. L'accent est également mis sur l'importance de remobiliser les agriculteurs pour conserver un paysage ouvert ainsi que le patrimoine local.

Dans le cadre de ce projet sur la reconquête agricole d'espaces en friches, la CCVL, en partenariat avec la commune de Thurins et la Chambre d'Agriculture, a mandaté une étudiante en 5^{ème} année, master 2 gestion des territoires et développement local, pour réaliser un inventaire et une cartographie de ces friches.

La stagiaire a également réalisé des enquêtes auprès des agriculteurs pour définir leurs attentes foncières. Suite à ce travail, les principaux facteurs d'enfrichement identifiés sont les suivants :

- la diminution de l'activité agricole (élevage et arboriculture notamment),
- des parcelles agricoles de petites surfaces, très morcelées et très pentues (pentes à plus de 25%) de plus en plus laissées à l'abandon par les arboriculteurs et les maraîchers car non mécanisables,
- des départs en retraite des agriculteurs sans successeurs,
- une réticence des propriétaires à louer leurs terres aux agriculteurs en raison de la spéculation foncière (manque d'information sur les PENAP),
- une réticence des agriculteurs propriétaires à louer leurs terres non cultivées pour bénéficier des aides de la PAC,
- aucun remembrement sur la commune.

3) CREATION D'OUTILS DE RECONNAISSANCE DES PRINCIPAUX AUXILIAIRES DE CULTURES

L'intensification de l'agriculture en Europe génère depuis plusieurs années des préoccupations environnementales, sociales et économiques. L'homogénéisation des paysages, la perte d'habitats naturels et l'augmentation de l'utilisation des pesticides ont entraîné une diminution de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles.

Il est donc nécessaire d'accompagner les agriculteurs, principaux acteurs sur le territoire de la CCVL dans une évolution de leurs modes de culture pour inverser cette tendance. Ce changement des pratiques agricoles ne peut se faire qu'en mettant à disposition des agriculteurs des outils et des méthodes pour une agriculture plus saine, avec moins d'apport en produits phytosanitaires. Pour répondre à cet objectif, l'association ARTHROPOLOGIA a créé des outils de reconnaissance des principaux auxiliaires de cultures.

Les outils sont de deux types :

- outils de formation (3 kits pour le maraîchage et 3 pour l'arboriculture) : loupes, guides d'identification, principaux insectes auxiliaires et ravageurs dans des petites boîtes loupes
- outils de communication (1 kit pour le maraîchage et 1 pour l'arboriculture) : panneaux pédagogiques et boîte entomologique pédagogique présentant une trentaine d'insectes auxiliaires et ravageurs.

La CCVL a versé une subvention de 4 500 € à ARTHROPOLOGIA pour la création d'outils de reconnaissance des principaux auxiliaires de culture. Cette opération (coût : 17 370 €) fait également l'objet d'une subvention LEADER (57 % du montant). Les kits ont été mis à la disposition de 6 exploitations agricoles.

4) LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

L'Etat a confié à la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique au niveau régional. Le GDS 69, via sa section apicole, est chargé d'animer ce dispositif au niveau du Département du Rhône.

Compte tenu de la présence du frelon asiatique sur le département du Rhône et afin de prévenir les conséquences que sa présence peut avoir sur l'apiculture, la biodiversité et sur l'environnement, il est nécessaire de mener une lutte active contre cet insecte invasif pour limiter son expansion. Une information auprès de la population est également nécessaire.

La CCVL a versé une subvention de 500 € au GDS pour la lutte contre le frelon asiatique.

5) PRISE EN COMPTE DES DIFFICULTÉS DU MONDE AGRICOLE

Face aux difficultés rencontrées par le monde agricole, la CCVL s'est rapprochée de l'association Solidarité-Paysans dont les objectifs sont les suivants :

- proposer aux agriculteurs, en situation difficile, un accompagnement socioprofessionnel individualisé réalisé par des bénévoles
- interpellier les organisations agricoles, les pouvoirs publics, les créanciers et les bailleurs sur les difficultés rencontrées dans le monde agricole.

Les champs d'intervention de l'association sont étendus : ils concernent la médiation et la concertation familiale, l'économie et la gestion, le juridique, le social et l'accès aux droits.

Dans ce cadre, la CCVL a versé une subvention de 1 000 € à l'association Solidarité Paysans Rhône-Alpes pour l'organisation de la représentation de la pièce de théâtre « Un temps de cochon » produite par la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc à la salle des fêtes de

Pollionnay le 4 novembre 2017. Cette représentation a été suivie d'un débat visant à sensibiliser la population aux difficultés éprouvées par le monde agricole.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

1. BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE

Lors de sa séance du 23 mars 2017, le conseil de communauté a approuvé le bilan de la politique foncière de la CCVL pour l'année 2016.

Ventes

Caractéristiques du terrain	Références cadastrales et surfaces	Estimation du service des Domaines	Prix fixé par la CCVL	Prix total	Observations
Parcelles de terrain	C 510 de 179 m ² C 511 de 70 m ²	11 € le m ²	11 € le m ²	2 739 €	Vente à la commune de Ste Consorce
PAE « Clapeloup » à Ste Consorce – parcelle lotie	Lot n° 14 de 2233 m ²	68 € le m ²	68 € le m ²	151 844 €	Délibération adoptée en 2017 et retirée en 2018
PAE « Clapeloup » à Ste Consorce – parcelle lotie	Lot n° 5 A de 955 m ²	68 € le m ²	68 € le m ²	64 940 €	Délibération adoptée en 2017 et retirée en 2018

Acquisitions

Caractéristiques du terrain	Références cadastrales et surfaces	Estimation du service des Domaines	Prix fixé par la CCVL	Prix total	Observations
Parcelles de terrain en vue de l'extension du PAE « Clapeloup » à Ste Consorce	C 508 de 178 m ² C 509 de 1685 m ²	11 € le m ²	11 € le m ²	20 493 €	Acquisition par la CCVL auprès de la commune de Ste Consorce pour l'extension du PAE « Clapeloup »
Parcelle de terrain située « Les Aiguillons » à Vaugneray	1 ha 17 a 88 ca		15 000 €	17 760 €	Promesse unilatérale d'achat consentie au profit de la SAFER Rhône-Alpes pour un montant de 15 000 € + 2 760 € correspondant aux frais d'intervention de la SAFER et du géomètre Terrain à vocation agricole acquis dans le cadre de la réalisation d'un projet agricole.

2. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

La sauvegarde de l'environnement est une préoccupation forte de la CCVL qui souhaite s'inscrire dans une politique de développement durable en matière d'aménagement de son territoire. Parallèlement, le département du Rhône mène depuis 1991 des actions de préservation et de valorisation des milieux naturels à travers la politique des ENS, sites présentant une valeur patrimoniale au regard de caractéristiques paysagères, de la faune ou de la flore.

En 2003-2004, le Département a élaboré un plan de gestion et de mise en valeur à l'échelle des 11 ENS de l'Ouest Lyonnais. Sur la CCVL, deux sites sont gérés au titre de la politique des ENS du Rhône :

- le site du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier,
- le site des Crêts Boisés.

a) Le site du Plateau de Méginand et des Vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier

Ce site regroupe les ENS n° 36 et 37 sur le territoire de la CCVL (Grézieu-la-Varenne et Sainte-Consoce) et du Grand Lyon (Marcy-l'Etoile, Tassin-la-demi-Lune, Charbonnières-les-Bains, Saint-Genis-les-Ollières, Craponne, Francheville, Lyon et Sainte-Foy-lès-Lyon). Il constitue un vaste site de 950 hectares composé d'un plateau agricole entaillé par plusieurs vallons boisés parcourus par des cours d'eau et combinant des espaces agricoles ouverts, offrant des points de vue sur les Monts du Lyonnais et l'agglomération lyonnaise, avec des espaces plus fermés de bocage et de profonds vallons boisés.

Un plan de gestion et de mise en valeur des sites du plateau de Méginand et du Vallon du Charbonnières a été défini en 2008, en concertation avec les représentants des collectivités territoriales et des usagers des sites. Il s'inscrivait dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles du Département du Rhône et celle des Projets nature du Grand Lyon.

La CCVL poursuit les animations pédagogiques avec les écoles des communes membres de la CCVL qui le souhaitent. Il s'agit d'animations de découverte et de sensibilisation à la protection de cet ENS.

Pour réaliser ces animations subventionnées par le Département du Rhône à hauteur de 7 000 €, soit à hauteur de 50 % de la dépense effectuée par la collectivité, la CCVL a fait appel à des animateurs professionnels de l'association NATURAMA spécialisée en éducation à l'environnement. Le coût pour la CCVL pour l'année 2017 a été de 8 564,50 €, correspondant à ces animations assurées par NATURAMA.

Pour l'année scolaire 2016/2017, septième année de réalisation de ce programme, 11 classes du territoire ont participé aux animations, représentant environ 290 élèves issus de 4 écoles. Un forum de restitution a eu lieu en juin à la salle des fêtes de Grézieu-la-Varenne. Cette manifestation a été l'occasion de valoriser et de présenter aux parents le travail réalisé par

leurs enfants. Elle a également permis de sensibiliser les parents aux richesses naturelles du territoire et à la nécessité de les protéger.

b) La Mine du Verdy à Pollionnay

La CCVL dispose d'une réserve naturelle régionale sur son territoire : la Mine du Verdy, située sur la commune de Pollionnay.

La Région Rhône-Alpes, qui finance les actions du plan de gestion de cette réserve, conduites par la FRAPNA Rhône, et notamment les animations scolaires du volet sensibilisation et communication, a sollicité la CCVL pour proposer ce type d'animations aux écoles primaires du territoire.

Au titre de sa compétence « Aménagement de l'espace », une convention a donc été conclue entre la CCVL et la FRAPNA afin de définir les conditions administratives et financières pour la réalisation de ces animations d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des classes de primaire (cycles 1, 2 et 3) des écoles. En 2017, 12 classes de différentes écoles de la CCVL (3 de Brindas, 8 de Vaugneray et 1 de Messimy) ont suivi ces animations.

Pour la réalisation de ces animations ainsi que pour le tournage du film documentaire sur ce même sujet, initié en 2016 et poursuivi en 2017, la CCVL a versé une subvention de 4 016 € à la FRAPNA.

3.PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINTE-CONSORCE

La CCVL a été invitée à donner son avis sur le PLU de la commune de Sainte-Consorte, arrêté par délibération du 20 septembre 2016. Le conseil a émis un avis favorable sur ce PLU lors de sa séance du 16 février 2017 tout en formulant des remarques qui ne sont pas d'ordre général mais portent sur des points particuliers relevant de sa compétence.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

La CCVL est un territoire qui attire : elle connaît depuis plus de 10 ans un fort développement économique, avec une hausse significative des emplois salariés privés. Cette croissance profite essentiellement au secteur des services aux entreprises, en progression depuis 2004, et où le nombre d'emplois a plus que doublé. Son tissu économique, qui compte environ 1 880 entreprises, présente des facettes multiples (industrie pharmaceutique, artisanat, activités liées à la santé, BTP...) et se compose essentiellement de PME et PMI de moins de 10 salariés. Les entreprises sont localisées en centre-bourg, dans les hameaux ou dans les parcs d'activités économiques (PAE). Ces derniers sont au nombre de 11, dont 9 d'intérêt communautaire (gestion assurée par la CCVL). Ils ne sont pas spécialisés et accueillent des entreprises industrielles et artisanales, sauf pour le PAE de Maison-Blanche sur la commune de Vaugneray destiné aux activités tertiaires (bureaux, services, laboratoires).

Pour accompagner cette dynamique économique, les élus de la CCVL ont souhaité renforcer l'action du service en matière d'aménagement des PAE en recrutant un chargé d'aménagement en septembre 2016. Les PAE de la CCVL datent pour la plupart des années 80, excepté deux aménagements en 2001 et 2005. L'absence de création de nouveaux PAE a entraîné une forte densité d'occupation des PAE existants. En effet, les entreprises n'ayant pas de possibilité pour s'agrandir en déménageant, elles surexploitent leur lieu d'activité.

Cette situation s'explique en partie par le gel des surfaces économiques dans l'attente de l'approbation du SCOT. Approuvé depuis février 2011, les communes ont pu mettre en compatibilité leur PLU notamment en inscrivant les futurs secteurs économiques. Ainsi l'objectif est d'aménager 4 PAE supplémentaires d'ici 2020 :

- Extension du PAE de Clape-Loup (Sainte-Consorte) (en cours)
- Aménagement du PAE le Chateau (Messimy)
- Extension du PAE des Andrés (Brindas)
- Aménagement du PAE de la Goyenche (Thurins)

1. PAE DE CLAPELOUP À SAINTE CONSORCE

Dans le cadre de l'extension du PAE communautaire « Clapeloup » situé à Sainte Consorte, il a été nécessaire de conclure :

- un avenant à la convention entre la CCVL et ENEDIS (ex ERDF) pour les travaux de raccordement électrique de l'installation de consommation d'électricité pour un montant révisé de 101 454,82 € HT à la charge de la CCVL
- un avenant à la convention entre les mêmes parties pour la réalisation et la remise d'ouvrage électrique par la CCVL à ENEDIS pour un montant révisé de 35 455,79 € HT qu'ERDF s'engage à rembourser à la CCVL
- deux avenants à la convention entre la CCVL et le SIDESOL pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et défense incendie ont été nécessaires pour ajuster le coût final pour la CCVL : 72 906,27 € HT

- un avenant à la convention entre la CCVL et la commune de Sainte-Consorce pour la mise à disposition d'un terrain par la commune de Sainte Consorce à la CCVL, en vue de la réalisation du bassin de rétention du PAE « Clapeloup ».

Les marchés de travaux pour l'extension et l'aménagement du PAE « Clapeloup » à Ste Consorce ont également fait l'objet d'avenants :

N° du lot	Intitulé du lot	Attributaire	Montant en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Montant du marché en € HT après avenant
1	Terrassements	COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE / PERRIER T.P.	Offre de base : 582 394,30 € PSE : 5 979,90 € Total : 588 374,20€	+ 11 903,63	600 277,83
2	Voiries et réseaux humides	COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE / PERRIER T.P.	Tranche ferme : 816 782,10 € Tranche optionnelle : 74 143,00 € PSE n°1 : 29 788,80 € Total : 920 713,90€	Tranche ferme : + 4379,46 € Tranche optionnelle : -12 524,10 € PSE n°1 : + 850,40 € Total : -7294,24€	Tranche ferme : 821 161,56 € Tranche optionnelle : 61 618,90 € PSE n°1 : 30 639,20 € Total : 913 419,66 €
3	Réseaux secs et matériel d'éclairage	EIFFAGE ENERGIE	141 267,75 €	+ 1 519,06	142 786,81
Total général			1 650 355,85 €	+6 128,45	1656484,20

Les travaux d'extension du PAE « Clapeloup » ont démarré mi-septembre 2016 et se sont finalisés fin 2017.

Dans le cadre de l'extension du PAE de Clapeloup, un bassin de rétention a été aménagé pour la gestion des eaux pluviales. L'accès de service à ce bassin devait être réalisé sous forme d'une voie en gravier, d'une longueur d'environ 150 mètres. La SARL Thalmann Père et Fils, située sur une parcelle à proximité immédiate du bassin, a proposé à la CCVL d'aménager la voie précitée afin de lui conférer, outre un rôle de desserte de service pour l'entretien du bassin, une fonction de desserte de la propriété Thalmann depuis la voie centrale du parc d'activités. Afin de financer cet aménagement dont la CCVL est maître d'ouvrage, la société Thalmann et la CCVL ont signé une offre de concours prenant la forme d'une participation financière de 12 849,30 € HT. De ce fait, la CCVL a accepté la constitution d'une servitude de passage sur cette voirie d'accès de service à la SARL Thalmann Père et Fils.

Par ailleurs, la SCI Les Bruyères a accepté la constitution d'une servitude de passage en terrain privé sur sa parcelle cadastrée C47 afin de permettre à la CCVL d'établir à demeure des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Enfin, une convention a été conclue entre la CCVL, le département du Rhône et la commune de Sainte-Consorce pour l'aménagement d'un giratoire au carrefour du Badel. Le coût prévisionnel HT de l'opération a été estimé à 220 000 €, comprenant les études et les travaux,

répartis comme suit : CCVL : 40 % soit 88 000 €, Commune de Sainte Consoce : 20 % soit 44000 € et Département du Rhône : 40 % soit 88 000 €.

Pour pouvoir lancer la commercialisation des lots du lotissement de l'extension du PAE de Clapeloup, la CCVL a validé le Cahier des Charges de Cession de Terrains portant sur les droits et obligations des colotis, notamment dans leurs rapports à la CCVL, aménageur du parc. En parallèle, le cabinet ZEPPLIN a été retenu pour assurer la mission d'architecte conseil auprès des futurs acquéreurs des lots.

2. PAE « LE CHAZEAU » A MESSIMY

Suite à l'annulation du PLU de la commune de Messimy par le Tribunal Administratif le 13 octobre 2016, le PLU opposable à compter de cette date sur la commune de Messimy est celui adopté le 11 juillet 2008. Cependant, le PLU de la commune de Messimy approuvé le 11 juillet 2008, opposable à ce jour, ne contient pas les dispositions réglementaires permettant la poursuite de ces projets.

La réalisation du projet d'extension des Établissements Boiron et de création du PAE du Chazeau nécessitant une adaptation du zonage et des règles du PLU de Messimy, il a été engagé une procédure de «Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU».

Le caractère d'intérêt général était acquis compte tenu des objectifs poursuivis par la CCVL :

- pérenniser l'implantation et le développement d'une entreprise d'ampleur internationale sur le territoire
- dynamiser le développement local dans le sillage du développement de Boiron
- favoriser la création et le développement des entreprises artisanales locales
- créer environ 1 100 emplois sur le territoire de la CCVL
- améliorer les conditions de circulation par la suppression des trafics entre les sites Boiron de Messimy et de Sainte-Foy-les-Lyon, du fait du regroupement des deux sites dans la continuité du PAE des Lats.

A l'issue de cette procédure, la mise en compatibilité du document d'urbanisme sera approuvée par la commune de Messimy ayant la compétence PLU.

3. PAE « LES ANDRÉS » A BRINDAS

La SCI ABC INVESTISSEMENTS, propriétaire de deux parcelles situées en bordure du projet d'extension du PAE les Andrés, qui envisage de réaliser, sur ces terrains, un projet immobilier afin d'agrandir son entreprise, a souhaité bénéficier d'un accès direct sur la future voie publique réalisée dans le cadre de l'extension du PAE. Pour cela, la CCVL a dû engager des travaux d'aménagement de voirie supplémentaires. Afin de valider les modalités de prise en charge financière de l'opération susvisée, les parties ont décidé de conclure une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) tripartite qui a pour objet la prise en charge financière des équipements publics supplémentaires par la SCI ABC INVESTISSEMENTS. Ainsi, la CCVL s'est

engagée à réaliser une portion de voirie de 200 mètres de 6,5 mètres de chaussées, soit 11 mètres d'emprise, soit 2200 m². La SCI participera financièrement aux travaux à hauteur de 154 440 €.

Par ailleurs, un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du PAE « Les Andrés » à Brindas, a été conclu avec le groupement SEGIC/URBASITE/IVINERUDE, dont le mandataire est SEGIC, pour un montant de 121 730 € HT (tranche optionnelle comprise).

4. PAE « LA GOYENCHE » A THURINS

Des négociations foncières se sont déroulées durant toute l'année 2017, mais un propriétaire n'a pas souhaité vendre sa parcelle qui est pourtant au centre du projet ; la CCVL n'a donc pas pu avancer sur la création de ce parc d'activités économiques.

5. AUTRES ACTIONS

- **Solidarité-Emplois**

La CCVL dispose de la compétence « soutien à l'action locale pour l'emploi ». L'association SOLIDARITE-EMPLOIS est un partenaire adapté pour l'aide à l'emploi de proximité, compte tenu de son expérience dans ce domaine. Aussi, la CCVL apporte un soutien financier à cette association depuis de nombreuses années. Pour 2017, la subvention versée par la CCVL a été fixée à 42 200 € comme prévue dans la convention 2016-2017. A noter que cette somme finance le fonctionnement de la structure pour 34 400 € et 7 800 € est destiné à l'embauche d'un contrat aidé vu le surcroît d'activité que connaît l'association.

- **Autres partenaires**

La CCVL apporte son aide financière à différentes associations dans le domaine du développement économique et de l'emploi. Pour l'exercice 2017, les subventions suivantes ont été attribuées :

- **Association des Professionnels et Indépendants de Vaugneray** : soutien du Forum des Métiers organisé à Vaugneray via une aide de 1 000 €
- **Sud-Ouest Emploi** : déploiement d'une animation Ressources Humaines sur le territoire de la CCVL via une subvention de 5 000 €
- **Rhône Développement Initiatives** : abondement de 6 000 € au fonds de prêt d'honneur
- **SOLEN** : déploiement de l'action Mobilisation pour l'Emploi des Jeunes «MEJ» via une subvention de 1 000 €.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la CCVL entend agir suivant deux axes principaux :

- répondre aux besoins des habitants en matière de logements ;
- intégrer le développement durable dans les projets de construction de logements.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un instrument de prévision et de programmation visant à répondre aux besoins en logements et à favoriser la mixité sociale.

Depuis 2014, la CCVL est dans la réalisation de son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire.

Pour mémoire, les 6 orientations du PLH 2014/2019 sont les suivantes :

- poursuivre les efforts en matière de maîtrise du développement du territoire
- intensifier la diversification de l'offre de logements
- poursuivre la prise en compte des besoins spécifiques
- persévérer dans la mise en place d'une politique foncière active
- continuer à promouvoir le développement durable
- prolonger le pilotage et l'accompagnement de la mise en œuvre du PLH

et les 16 actions du PLH 2014/2019 sont les suivantes :

- s'engager sur des objectifs de production territorialisés
- financer la production de logements locatifs sociaux
- mobiliser le parc privé pour développer l'offre locative aidée
- soutenir l'accession sociale à la propriété
- renforcer le partenariat et les actions en direction des ménages en situation de précarité
- répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées
- améliorer l'accès au logement des jeunes
- compléter l'offre en hébergement d'urgence
- s'assurer que l'aire d'accueil des Gens du voyage de Brindas répond au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- travailler sur les formes urbaines et les densités
- mettre à jour le potentiel foncier mobilisable et stratégique (en lien avec l'EPORA)
- améliorer le parc existant
- mettre en place une bonification pour promouvoir des projets exemplaires à l'échelle de la CCVL
- conforter le pilotage opérationnel et réactif du PLH
- assurer le suivi et l'observation de la politique de l'habitat de la Communauté de communes
- mieux communiquer autour du PLH.

1. BILAN ANNUEL DU PLH POUR L'ANNÉE 2017

Bilan de la production de logements par commune 2017 (source : PC hors contentieux)

Communes	Polarités SCOT	NBRE TOTAL DE LOGEMENTS		Nbre de logements individuels purs		Nbre de logements individuels groupés		Nbre de logements collectifs	
		OBJECTIF PLH ANNUEL (maxi)	BILAN PC HORS CONTENTIEUX 2017	Objectif PLH annuel (maxi)	Bilan PC hors contentieux 2017	Objectif PLH annuel (mini)	Bilan PC hors contentieux 2017	Objectif PLH annuel (mini)	Bilan PC hors contentieux 2017
Brindas	2	95	41	24	23	43	3	28	15
Grézieu-la-Varenne	2	85	45	21	28	38	7	26	10
Vaugneray	2	83	65	21	32	37	0	25	33
Messimy	3	33	35	8	21	15	12	10	2
Pollionnay	3	20	65	5	13	9	0	6	52
Sainte-Consorte	3	20	17	5	17	9	0	6	0
Thurins	3	32	37	8	8	14	13	10	16
Yzeron	4	2	2	1	2	1	0	0	0
CCVL		370	307	93	144	166	35	111	128

Bilan des subventions attribuées pour la production de logements locatifs sociaux en 2017

Opérateur	Commune	Adresse	Nb de LLS	PLS	PLUS	PLAI	Montant subvention CCVL	Montant subvention commune
OPAC du Rhône	Thurins	Impasse Couzon	5		4	1	10 000 €	néant
Alliade Habitat	Messimy	Chemin la Font	30		24	6	60 000 €	néant
Alliade Habitat	Thurins	Rue du 8 mai 1945	9	3	5	1	18 000 €	néant
Vilogia	Vaugneray	rue des Chaponnières	8	8			néant	16 000 €
TOTAL			52	11	33	8	88 000 €	16 000 €

Bilan des subventions attribuées pour soutenir l'accès social à la propriété en 2017

Nombre de personnes dans le foyer	Commune	Adresse	Type d'opération	Descriptif de l'opération	Surface habitable	Superficie du terrain	Typologie	Montant de l'opération	Montant du PTZ +	Montant subvention
2	Brindas	216 chemin des Andrés	acquisition en VEFA	appartement	78,50 m ²		T4	250 000 €	75 600 €	4 000 €
2	Vaugneray	2 rue de Bellevue « Les Terrasses de Vaugneray »	acquisition en VEFA	maison individuelle groupée	60,40 m ²	34 m ² de jardin	T3	195 000 €	75 600 €	4 000 €
2	Messimy	Chemin la Font	acquisition en VEFA	maison individuelle groupée	85,85 m ²	182,50 m ²	T4	258 094 €	75 600 €	4 000 €
2	Yzeron	76 chemin chapelle de Châteauevieux	acquisition réhabilitation	maison individuelle	145,22 m ²	1 178 m ²	T4	199 593 €	40 000 €	4 000 €
									TOTAL	16 00 €

2 GARANTIES D'EMPRUNTS

a) Les règlements relatifs à l'octroi de garanties d'emprunts

La CCVL a adopté en juin 2015 un règlement relatif à l'octroi de garanties d'emprunts pour la réalisation de logements locatifs sociaux. Dans le règlement adopté en 2015, la CCVL garantit les emprunts des opérations de construction de logements locatifs sociaux neufs, d'acquisition-amélioration ou d'amélioration de logements réalisées par des organismes de logements locatifs sociaux hors OPAC du Rhône dont la garantie était apportée à 100 % par le Département.

Or, le conseil départemental a procédé, par délibération du 12 juillet 2016, à une adaptation de ses règles d'intervention en matière de garanties d'emprunts en réduisant à 50 % la garantie apportée à l'OPAC et en élargissant la liste des bénéficiaires.

En 2017, pour prendre en compte ces nouvelles règles d'intervention du Département en matière de garanties d'emprunts, la CCVL a modifié le règlement relatif à l'octroi de garanties d'emprunts pour la réalisation de logements locatifs sociaux comme suit :

- Seront garantis les prêts PLAI, PLUS et PLS pour la réalisation d'opération de logements locatifs sociaux, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

- La CCVL accordera sa garantie dans la limite de 25 % du capital emprunté, sous réserve de l'apport d'une garantie complémentaire par la commune d'implantation de l'opération égale à celle de la Communauté de communes.

Par ailleurs, parmi les actions prévues dans le PLH figure notamment l'action n° 4 intitulée « Soutenir l'accession sociale à la propriété » qui prévoit l'octroi de garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux qui les sollicitent auprès de la CCVL et de ses communes pour la réalisation d'opérations de logements en location-accession sur le territoire.

En 2017, la CCVL a approuvé un règlement d'attribution de garanties d'emprunts PSLA afin de préciser les modalités d'octroi de ces garanties d'emprunts. La CCVL accorde sa garantie dans la limite de 50 % du capital emprunté, sous réserve de l'apport d'une garantie complémentaire par la commune d'implantation de l'opération égale à celle de la Communauté de Communes.

Quant à la nature des prêts garantis, il s'agit de prêts PSLA, prêt social location-accession, contractés auprès d'établissements de crédit habilités à distribuer ces prêts.

b) Les garanties d'emprunts PSLA et logements locatifs sociaux

Au cours de l'année 2017, la CCVL a garanti un emprunt d'ALLIADE HABITAT pour une opération d'acquisition en état futur d'achèvement de 4 logements en PSLA à Messimy. Cet emprunt a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 543 061 €. La CCVL a garanti cet emprunt à hauteur de 50 % du capital emprunté, soit 271 530,50 €, la commune de Messimy s'étant engagée à garantir les 50 % restants.

La CCVL a également garanti un emprunt de la SA HLM CITE NOUVELLE pour une opération d'acquisition en état futur d'achèvement de logements locatifs sociaux (20 PLUS et 9 PLAI) à Brindas. Cet emprunt a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 071 000 € pour l'emprunt PLUS et 1 498 000 € pour l'emprunt PLAI.

La CCVL a garanti l'emprunt PLUS à hauteur de 30 % du capital emprunté, soit un montant de 321 300 €, la commune de Brindas et le Département du Rhône garantissant respectivement à hauteur de 30 % et 40 % du montant de l'emprunt.

La CCVL a garanti l'emprunt PLAI à hauteur de 50 % du capital emprunté, soit un montant de 749 000 €, la commune de Brindas garantissant les 50 % restants.

3. LOGEMENT D'URGENCE SITUE À BRINDAS

Depuis décembre 2017, la commune de Brindas met un logement dont elle est propriétaire, à disposition de la CCVL à titre de logement d'urgence intercommunal.

La CCVL mandate le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Brindas aux fins de gérer ce logement en accueillant, à titre temporaire, des personnes ou des familles défavorisées qui se trouvent sans domicile ou nécessitant un accueil temporaire dans ces locaux.

Du fait de la création de ce nouveau logement d'urgence, la CCVL compte désormais 3 logements d'urgence intercommunaux :

- un logement T2 à Vaugneray, créé en 2012, dont la capacité d'accueil est limitée à un ménage de 6 personnes maximum,
- un logement T1 à Thurins, dont la capacité d'accueil est limitée à un ménage de 2 personnes maximum,
- un logement T2 à Brindas dont la capacité d'accueil est limitée à un ménage de 6 personnes maximum.

Les CCAS des 3 communes propriétaires de logements d'urgence se sont engagés à se concerter avant l'attribution de ces logements, afin de prendre en compte la disponibilité des logements et la taille des ménages.

En 2017, le logement d'urgence intercommunal à Vaugneray, de type T2, a été occupé à 4 reprises (1 fois par une personne seule et 3 fois par des familles). Le taux d'occupation sur l'année 2017 est de 58 % (210 jours).

Le logement d'urgence intercommunal à Thurins, de type T1, a été occupé à 3 reprises par des personnes seules. Le taux d'occupation sur l'année 2017 est de 84 % (306 jours).

4 LE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHÔNE-ALPES (EPORA) POUR LE PORTAGE FONCIER

La commune de Vaugneray a conclu, le 20 juillet 2016, un contrat de mixité sociale avec l'Etat, programmant pour les périodes triennales 2014-2016 et 2017-2019, les différentes opérations immobilières lui permettant de répondre aux obligations imposées par la loi dite de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU).

Dans ce cadre, la commune a souhaité instaurer une veille foncière sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune. De même, pour les tènements les plus à enjeux, elle a souhaité fixer les orientations d'aménagement au travers d'études urbaines. Ces dernières permettront de veiller à la qualité urbaine des projets qui s'y réaliseront tout en confirmant les capacités de production de logements.

A cet effet, la commune de Vaugneray, a sollicité l'EPORA pour l'accompagner dans le cadre d'une convention d'études et veille foncière sur un périmètre élargi, correspondant au centre-bourg.

En 2017, une convention tripartite EPORA/Vaugneray/CCVL a été signée. L'objet de la convention est de permettre à l'EPORA, sur le périmètre identifié comme présentant un intérêt stratégique par la commune, d'assurer une veille foncière et le cas échéant, d'acquérir des biens immobiliers pour le compte de la commune.

A noter que la CCVL est partie à cette convention au titre de sa compétence « PLH ». En effet, c'est dans le cadre du PLH communautaire pour la période 2014/2019 que sont définis les objectifs de chaque commune.

5 LE PARTENARIAT AVEC SOLIHA POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS D'HABITAT DES MÉNAGES MODESTES DANS LE PARC PRIVÉ EXISTANT

Dans le cadre de sa compétence « PLH », la CCVL souhaite promouvoir des dispositifs à destination de ses habitants en vue d'améliorer les conditions d'habitat des ménages modestes.

A cet effet, la CCVL a signé une convention avec SOLIHA RHONE ET GRAND LYON, association sans but lucratif régie par la loi de 1901 œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône.

Cette convention définit les modalités d'attribution d'une subvention pour les actions suivantes :

- soutenir les actions de proximité de SOLIHA auprès des habitants en repérant les besoins et en apportant des conseils aux ménages dans leur projet (travaux d'économie d'énergie et d'adaptation du logement) ;
- accompagner et aider les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de leur logement et/ou d'économie d'énergie (système de chauffage, isolation du logement et ventilation).

Le partenariat créé avec SOLIHA a permis de mettre en place une permanence d'information et d'accompagnement pour les ménages modestes.

En 2017, l'action de SOLIHA dans le cadre des travaux d'économie d'énergie a porté sur :

- le renseignement de 20 propriétaires occupants, dont 18 ménages éligibles,
- la visite de 3 logements pour des diagnostics énergétiques,
- le dépôt de 3 dossiers auprès de l'ANAH,
- des dossiers de demande de subvention en cours de montage et des visites de logements programmées pour les autres ménages.

En 2017, l'action de SOLIHA dans le cadre de l'adaptation du logement a porté sur :

- le renseignement de 7 personnes âgées et/ou handicapées, dont 3 étaient éligibles,
- la visite de 3 logements pour des diagnostics autonomie,
- le dépôt d'un dossier auprès de l'ANAH.

Par ailleurs, SOLIHA a été contacté par un propriétaire bailleur et a fait la visite du logement pour une rénovation globale (dossier déposé à l'ANAH en mars 2018).

CULTURE

La CCVL compte trois établissements culturels sur son territoire : le Musée Théâtre Guignol à Brindas, le Musée Antoine Brun à Sainte-Consorte et la Maison du Blanchisseur à Grézieu-la-Varenne. Les deux premiers sont gérés par la CCVL, le troisième est géré par une association qui assure les permanences et la CCVL intervient sur le plan financier en versant chaque année une subvention de fonctionnement.

1. MUSEE THEATRE GUIGNOL A BRINDAS

En 2017, la saison théâtrale dont la programmation est assurée par le Grand Manitou s'est articulée comme suit :

- Dimanche 12 février : « Ficelle » par la compagnie Mouton Carré ; Théâtre d'objets pour très jeune public
- Vendredi 10 mars : « Faut pas pousser ! » par Jean-Michel Aubert ; ventriloquie
- Dimanche 26 mars : « 2017 : 5 ans après. Guignol mousquetaire » par la compagnie Il était une joie ; Guignol pour adultes
- Vendredi 26 mai : « When home is inside your suitcase » par Angèle Gilliard et Nora Tinholt ; Marionnettes et théâtre visuel pour adultes
- Dimanche 10 septembre : « Pulcinella » par Gaspare Nasuto ; Marionnettes à gaine traditionnelles napolitaines
- Dimanche 15 octobre : « J'ai faim ! » par la compagnie Nez sur terre ; Marionnettes jeune public
- Dimanche 19 novembre : « Mais pourquoi tu chutes papa ? » par la compagnie Les présents multiples ; Marionnettes à gaine adultes
- Samedi 16 décembre : « Chez lui » par Patrik Cottet-Moine ; Spectacle de mime pour adultes.

Une convention a également été conclue avec le Grand Manitou pour l'accueil d'une résidence de travail pluridisciplinaire du 15 au 27 mai. La résidence a donné lieu à une représentation scolaire et à un spectacle tout public le vendredi 26 mai.

De plus, une convention pour l'accueil d'une résidence de médiation, au Musée Théâtre Guignol, a été conclue avec l'association LE MONTREUR NDG, du 2 octobre au 10 décembre. La résidence a consisté à intervenir dans 4 classes du territoire pour initier les enfants à la marionnette et s'est achevée par un temps de restitution au Musée Théâtre Guignol le 10 décembre.

Deux expositions temporaires ont été organisées au Musée Théâtre Guignol : une exposition sur les parodies du 8 février au 11 juin et une exposition sur l'Architecture du XXème siècle en Rhône-Alpes prêtée par le CAUE du Rhône à partir du 13 septembre.

Pour la Nuit des Musées le samedi 20 mai, les visiteurs ont pu s'essayer à la marionnette dans le théâtre et des ateliers de marionnettes pour enfants ont été proposés tout au long de la soirée. A l'occasion des journées européennes du patrimoine le samedi 16 et le dimanche 17 septembre, les visiteurs ont pu bénéficier de visites guidées du musée et une marionnette géante et collective a été réalisée.

Dans le cadre des Estivales, un partenariat a été noué avec le Cultur'en bus (dispositif du Département) qui est intervenu dans chacun des musées de la CCVL.

2. MUSEE ANTOINE BRUN A SAINTE CONSORCE

En 2017, des ateliers de travaux manuels ont été proposés lors des vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint. Parallèlement, l'activité Lego architecture ayant remporté un franc succès, un atelier est désormais prévu un mercredi après-midi par mois.

Deux expositions temporaires ont été organisées au musée Antoine Brun : le Tour de France d'Antoine Brun du 8 mars au 3 septembre et à partir du 6 septembre, Maquettes en folie qui permettait de comparer les maquettes d'Antoine Brun avec des maquettes contemporaines.

Pour la nuit des musées, un rallye nocturne a été proposé et lors des journées européennes du patrimoine, les visiteurs avaient la possibilité de réaliser des maquettes à partir de différents matériaux.

3. MAISON DU BLANCHISSEUR A GREZIEU LA VARENNE

La Maison du Blanchisseur située à Grézieu-la-Varenne est ouverte aux individuels le 4^{ème} dimanche de chaque mois de 14 h à 18 h ainsi qu'aux groupes en semaine sur demande. Les permanences sont assurées par les membres de l'association des Amis de la Maison du Blanchisseur. La CCVL organise des animations à l'occasion de la Nuit des Musées ainsi que des Journées Européennes du Patrimoine. Lors des Estivales 2017, une animation avec le Cultur'en bus a permis de s'interroger sur la notion de collection dans un musée.

En 2017, la commune de Craponne a sollicité la CCVL pour participer à la rénovation de la Maison du Blanchisseur afin qu'il n'y ait plus qu'un seul musée consacré à la blanchisserie dans l'Ouest lyonnais. A la suite du rendu de la phase 1 de la mission confiée à l'atelier Nathalia Moutinho, les élus ont fait le choix de transformer la partie ancienne du bâtiment (locaux de travail de M. Allouis) en écomusée et de réaliser une extension pour accueillir les collections du musée de la blanchisserie de Craponne. La phase 2 a permis de faire valider l'ensemble du parcours de visite.

4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU RHONE

Une convention de partenariat a été conclue en octobre 2017 entre la CCVL et le Département du Rhône. Le Département du Rhône a versé une subvention de 10 000 € à la CCVL pour renforcer l'offre mise en place à destination des scolaires dans le cadre du festival Inter'Val d'Automne ainsi que la création du 2^{ème} volet d'un spectacle par la compagnie Les Présents multiples au Musée Théâtre Guignol.

5. FESTIVAL INTER'VAL D'AUTOMNE 2017

- **Animation autour de la saison culturelle Inter'Val d'Automne 2017**

Le 13 mai 2017, à la salle du Vourlat à Messimy, a eu lieu le lancement de la saison Inter'Val d'Automne 2017 avec la participation des associations présentant un spectacle lors du festival. La soirée s'est achevée par les concerts de Minor Sing et Jean-Félix Lalanne auxquels environ 200 personnes ont assisté.

- **Têtes d'affiches de la saison culturelle Inter'Val d'Automne 2017**

En septembre 2017, la CCVL a accueilli Michael Jones, le groupe corse Chjami Aghjalesi ainsi que Patrick Fiori. Le 3^{ème} spectacle a été réservé à l'humoriste Marc-Antoine Le Bret.

Inter'Val 2017

du 1^{er} septembre
au 7 octobre
à Vaugneray

Sur la scène principale, les spectacles ont lieu à l'Espace des Métiers de Commerce,
20 chemin du stade à Vaugneray

SEPTEMBRE

Vendredi 1 - 20h45 : Michael Jones, Au Tour De...
Samedi 2 - 20h : Le Meeting Potage propose trois des Balkans, Kumbia (Bosnia), Duvvaka, Al'Arba & DI'NIXON...
Dimanche 3 - 16h : Vidala, musique sud-américaine - Vision d'Espagnettes de L'Anjou à Paris

Vendredi 8 - 20h45 : Chjami Aghjalesi, Chants Corses avec la participation exceptionnelle de Patrick Fiori
Samedi 9 - 20h30 et 20h30 : Sébastien Tanchet joue Chopin et Debussy - Chapele de Lamo à Polignac
Samedi 9 - 20h30 : Guillaume Mesriac, Que demande le peuple ?
Dimanche 10 - 16h : Polibelle par Gaspare Nasato - Musée Thibault à Lignac
Dimanche 10 - 18h : La Cie Les Échos-Liés, Aji-Aji, Énergie positive
Jeudi 14 - 20h30 : Sur les pas de Corneille par l'Orchestre Symphonique Confluences

Vendredi 15 - 20h45 : Marc-Antoine Le Bret fait des imitations
Samedi 16 - 19h30 et 20h00 : Ase Attala par Céline Cayrol et Karly Capdevielle - Chapele de Lamo à Polignac
Samedi 20 - 17h : Rock'n' Django... - Théâtre du Griffon à Neuprivy
Samedi 26 - 18h : Les Grosses Guitares proposent Eddie and The Hot Rods et Rock Road
Dimanche 27 - 18h : Le Rig's Funk Orchestra... - Salle d'animation de Lignac
Dimanche 27 - 18h : Phénomènes 7 par Ascendans et les Cie Air fait et Les 10 Corps
Samedi 28 - 17h : À la croisée des destins par l'ensemble vocal à Travers Chants
Salle des fêtes de Lignac
Samedi 28 - 20h30 : Œuvres de Couperin et Chocquetier par le Chœur Vocal... - Église de Thourret
Dimanche 28 - 11h : Concert Corillon et trompettes avec Clément Perrier et Arnaud Schotte
Église de Géraud-le-Monastère
Dimanche 28 - 16h : Fefapunk, slon, beatbox et piano - Église de Neuprivy
Vendredi 29 - 20h : Retrouvailles de Paganini Così fan Tutte de Mozart - Théâtre à Neuprivy
Samedi 30 - 19h30 et 20h30 : Gospel avec Golden Spirit - Chapele de Lamo à Polignac
Samedi 30 - 20h : Auteurs du Fado avec Teresa Carvalho - Salle d'animation de Sainte-Eulassie





Les spectacles scolaires :
Chat, Oscar ? Une histoire du jazz
La Sorcière Éphémère
Victor, l'enfant sauvage

SPECTACLES TÊTES D'AFFICHE
Photo 1x2 : 27 € / Tarif réduit : 22 €
Tarif Junior (Chjami Aghjalesi) : 15 €
PASS 2 SPECTACLES
Photo 1x2 : 48 € / Tarif réduit : 38 €
PASS 3 SPECTACLES
Photo 1x2 : 64 € / Tarif réduit : 48 €

Billetterie
0201 84 79 97 (0 800 070 010 - 04 78 07 11 47)
Mauvais / Spectacles tête d'affiche en vente sur : interval.ccvl.fr
Ou au 101 rue de la République, 38000 Grenoble

AUTRES SPECTACLES
Partiels gratuits : table du festival
Réservations : 07VL - association

OCTOBRE

Dimanche 5 - 17h : Ben Zeitmann et le quatuor Wessely jouent Chopin - Église de Thourret
Samedi 7 - 20h30 : Be Boy Baby, chanteurs de Andy Lapointe - Salle principale à Polignac

Centre d'Inter'Val...
Vendredi 22 septembre - 20h30 au Briscop à Brignais
André Manoukian et China Moses
Offre privilège 100 €3 réservé aux abonnés d'un billet ou plus Pass
à prix d'affiche - Inter'Val, Musée de Lignac, Buis

Vous voulez savoir tout ce qui se passe de nos activités ?
Suivez nous sur Facebook !
Ou contactez nous à la mairie de Vaugneray

Contact : 08 78 48 04 47 / interval.ccvl@gmail.com
Site internet : interval.ccvl.fr



avec le soutien de :





- **Aide aux associations**

Dans le cadre d'Inter'Val d'Automne, la CCVL apporte une aide de 200 € aux associations du territoire pour participer à leurs actions de communication. En 2017, ce sont 14 associations qui en ont bénéficié représentant ainsi un budget de 2 800 €.

- **Spectacles à destination des scolaires**

Comme chaque année, la CCVL a également organisé 3 spectacles à destination du public scolaire ; deux étaient portés par la CCVL et le 3^{ème} par Le Grand Manitou. Au total, ce sont 2350 personnes qui y ont assisté.

6. RESEAU DES MEDIATHEQUES

En juin 2017, à la suite du lancement d'un marché public de fournitures, le prestataire AFI a été sélectionné pour doter les 8 médiathèques fonctionnant désormais en réseau d'un logiciel et d'un portail web communs.

Pour marquer l'ouverture du réseau au public, des animations ont eu lieu dans l'ensemble des médiathèques avec pour point d'orgue le spectacle « Italiques » avec Alfred et Olivier Ka le 23 novembre à la salle du Voulat à Messimy. Un contrat de cession a été conclu avec les auteurs Olivier Karali et Lionel Papagalli pour un montant de 900 €.

Une convention a été conclue en novembre 2017 entre la CCVL et le Département du Rhône pour l'attribution d'une subvention afin de participer au financement du poste de coordinateur réseau. La subvention est dégressive et sera versée sur 3 ans. Pour l'année 2017, la somme de 6 814 €, correspondant à 30 % du salaire chargé a été versé à la CCVL.

De plus, une convention a été conclue avec la DRAC Auvergne Rhône-Alpes en septembre 2017 pour l'attribution d'une subvention pour l'achat du logiciel commun. Le montant de la subvention attribuée a été de 13 750 €.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Au titre de l'année 2017, différentes associations ont bénéficié de subventions :

- Association du Musée Antoine Brun : 500 €
- L'Araire : 12 000 €
- Association des Amoureux du Livre : 400 €
- Association des Amis de la Maison du Blanchisseur : 2000 €
- Association Geneviève Dumont : 2000 €
- Cinéval : 1000 € à l'occasion des animations organisées pour les 100 ans

8. CULTURE POUR TOUS

Par convention signée en novembre, le partenariat a été renouvelé avec l'association CULTURE POUR TOUS afin de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics.

ENVIRONNEMENT

1. DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Un panneau d'information lumineux a été installé au sein de la déchèterie. À l'issue d'une consultation, la CCVL a attribué la fourniture et l'installation à la société ID Système pour un montant de 9 781,20€ TTC.

Des travaux ont été réalisés sur le site pour un montant de 19 915,51€ TTC. Ils ont consisté à modifier le compacteur à carton, à acquérir du matériel information (contrôle d'accès) et à réaliser des travaux d'agrandissement et de réfection du quai bas (travaux poursuivis en 2018).

2. COLLECTE DU VERRE

Dans le cadre de sa compétence « Environnement », la CCVL procède à la collecte du verre sur les points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire communautaire. Le marché étant arrivé à expiration le 31 décembre 2016, la CCVL a ouvert une consultation pour attribuer un nouveau marché comprenant 2 lots :

- Lot 1 : prestations de collecte du verre
 - Collecte du verre à la tonne : 35 € HT
 - Déplacement d'un silo à verre : 50 € HT
 - Estimation annuelle maximum : 32 000 € HT
- Lot 2 : stockage et chargement du verre
 - Prix à la tonne : 6,70 € HT
 - Estimation annuelle maximum : 6 030 € HT
- Durée du marché : 3 ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019

3. REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES, DECHETS ET RESIDUS

Comme chaque année, en fin d'exercice, le conseil de communauté a procédé au vote du montant de la part de redevance d'enlèvement des ordures ménagères, déchets et résidus pour l'année N + 1 ainsi qu'à la répartition des parts de la redevance. C'est ainsi que le 12 décembre 2016, la grille relative à l'exercice 2017 a été approuvée comme suit :

**Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
pour l'année 2017
Tableau de répartition des parts**

PARTICULIERS		
Nombre de personnes vivant au foyer	Nombre de parts de redevance affecté	Montant correspondant
1 personne	0,8 part	96 €
2 personnes	1 part	120 €
3 personnes ou plus	1,3 part	156 €
Résidence secondaire (quel que soit le nombre de personnes)	1 part	120 €
Résidences non accessibles aux camions de collecte pour l'ensemble des déchets (limite de propriété située à 200 mètres et plus du point de ramassage agréé par la CCVL)		
1 personne	80% de 0,8 part	76,80 €
2 personnes	80% de 1 part	96,00 €
3 personnes ou plus	80% de 1,3 part	124,80 €
Résidence secondaire (quel que soit le nombre de personnes)	80% de 1 part	96,00 €

ENTREPRISES, AUTRES ACTEURS ECONOMIQUES ET COLLECTIVITES			
Catégorie de facturation et dénomination		Nombre de parts de redevance affecté	Montant correspondant
1	Gîtes et chambres d'hôtes, commerces non alimentaires, professions libérales, activités tertiaires, activités spécifiques et syndicats intercommunaux	0,5 part	60,00 €
2	Etablissements médico-sociaux	1/3 de part par lit	40,00 € par lit
3	- Equipements publics à la charge des communes - Equipements publics à la charge de la CCVL	- 1 part pour 100 habitants - 1 part pour 400 habitants	- 120,00 €/100 hab - 8301,90 €
4	Agriculteurs	0,3 part	36,00 €
5	Artisans, commerces alimentaires et autres acteurs économiques non référencés dans les catégories 1 à 4	De 1 part minimum à 8 parts maximum selon la quantité de déchets produits <i>(1 part pour 100 litres par semaine en moyenne annuelle)</i>	120,00 € minimum à 960,00 € maximum
Entreprise qui fournit une attestation de traitement des déchets liés à son activité – hors déchetterie intercommunale – et qui utilise le service public de collecte des déchets ménagers assimilés résiduels		0,5 part	60,00 €
Lieu d'exercice de l'activité économique non accessible aux camions de collecte pour l'ensemble des déchets (limite de propriété située à 200 mètres et plus du point de ramassage agréé par la CCVL)		80 % du montant théoriquement appliqué selon le barème ci-dessus, quelle que soit la catégorie de facturation	

4. BRIGADES VERTES

Comme chaque année, la CCVL a fait réaliser des travaux d'entretien de l'environnement sur le territoire des 8 communes membres de la CCVL. La CCVL a ouvert une consultation pour attribuer un nouveau marché de service pour réaliser ces opérations d'entretien.

Compte tenu des offres reçues, le marché a été attribué à Rhône Insertion Environnement le 18 janvier 2017 :

- Prix unitaire par jour : 200€
- Montant annuel prévisionnel : 24 800€
- Durée : 1 an.

EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

La CCVL possède différents équipements communautaires dans ses divers domaines de compétences. Au cours de l'année 2017, la CCVL a approuvé différents marchés à effet d'entretenir ou d'améliorer ses équipements.

- **Campagne de climatisation**

Une campagne de climatisation a été réalisée dans les crèches. Ainsi la climatisation a été installée dans la pièce de vie principale de chaque crèche. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise DUBOST RECORBET pour un montant global de 35 667,05 €.

- **EAJE « La Colombe » à Grézieu-la-Varenne**

Une remise en peinture totale de cet établissement a été entreprise. Ces travaux ont été réalisés en trois étapes. En 2017, la dernière phase a consisté à repeindre les couloirs et les locaux du personnel. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise LARDY pour un montant de 2 040,00 €.

Dans le cadre de la démarche de développement durable et de la réduction des coûts énergétiques engagée par la CCVL, les anciens luminaires fluo compact hors d'usage ont été remplacés par de nouveaux pavés led basse consommation. Ces travaux ont été réalisés par les services techniques de la CCVL.

- **Annexe EAJE « la Colombe » à Grézieu-la-Varenne**

Un store déployant a été installé sur le terrasse de la crèche afin de limiter les apports solaires à l'intérieur du bâtiment et de permettre aux enfants de profiter de la terrasse en été. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise DMR pour un montant de 4 293,60 €.

- **EAJE « Au Brind'Enfants » à Brindas**

La réhabilitation de la cuisine de la crèche a été faite, le mobilier de la cuisine en mélaminé étant vétuste et ne répondant plus aux normes d'hygiène. Après évacuation du mobilier, une cuisine en inox a été installée. Les travaux ont été confiés à l'entreprise DIMA PROTECHNIC pour un montant de 8 952,00 €.

- **Centre de loisirs « Ebulisphère » et RAM « Le Monde de Zébulon » à Vaugneray**

Dans le cadre de l'entretien du bâtiment, une remise en peinture du centre de loisirs a été réalisée par l'entreprise LARDY. La deuxième phase des travaux s'est élevée à 4 824,00 €.

- **EAJE « La Chaussonnière » à Messimy**

Dans le cadre de la démarche de développement durable et réduction des coûts énergétiques engagée par la CCVL, les anciens luminaires fluo compact hors d'usage ont été remplacés par

de nouveaux pavés led basse consommation. Ces travaux ont été effectués par les services techniques de la CCVL.

- **Extension des bureaux de la CCVL**

Démarrage du chantier d'extension et de réhabilitation des bureaux de la CCVL en septembre 2017 pour une durée de 14 mois. Le marché de travaux a été alloté en 15 lots pour un montant total de 1 440 000,00 € HT.

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

1) LES ENJEUX DE LA COMPÉTENCE « PETITE ENFANCE »

La CCVL a un territoire bien équipé en structures Petite Enfance au regard de la moyenne départementale. En effet, le territoire communautaire comprend :

- des crèches qui fonctionnent au mieux en termes de fréquentation et de coûts.
- 268 assistants maternels dont la capacité d'accueil, bien utilisée, recèle encore des disponibilités en particulier sur le secteur sud du territoire CCVL. Le taux de couverture assistants maternels (estimation de la capacité d'accueil des assistantes maternelles actives pour 100 enfants de – de 3 ans) : 51.1 % (486 places pour 951 enfants de – de 3 ans).

Le territoire CCVL est doté d'une offre d'accueil équilibrée selon la répartition de la population. L'observatoire petite enfance mis en place par la CCVL en 2011 fait ressortir que l'ensemble des familles du territoire communautaire trouvent un mode de garde sur le territoire.

• Les principaux enjeux :

- Maintenir un équilibre des différents modes de garde sur le territoire (accueil collectif, individuel, parental...)
- Mener une réflexion pour une meilleure répartition territoriale des assistants maternels sur le territoire, et la thématique du chômage partiel des assistants maternels notamment au sud.

2) LES ACTIONS 2017 DANS LE DOMAINE DE L'ENFANCE

a) Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

La CCVL compte, depuis 2009, 4 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) communautaires sur son territoire. La gestion de ces EAJE est confiée à des prestataires spécialisés dans ce domaine par voie de marché public.

Chaque année, le conseil de communauté fixe par délibération un prix prévisionnel pour l'année N+1 et un avenant est conclu, le cas échéant, pour actualiser le prix de l'année N-1. Les prix pour l'exercice 2017 ont été entérinés par voie d'avenant, comme suit :

- « Au Brind'Enfants » à Brindas : Association AGDS : 142 800 €
- « La Colombe » à Grézieu la Varenne : Association ALFA 3 A : 152 227 €
- « La Chaussonnière » à Messimy : Association AGDS : 132 000 €
- « Le Petit Prince et la Rose » à Sainte-Consorce : Association AGDS : 134 000 €

Par ailleurs, la CCVL assure également la gestion de trois Relais d'Assistants Maternels :

- « **Les P'tits Pouces** » à **Messimy** : exploitation assurée par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais (MPEVL) à Messimy pour un montant de 50 999 € pour l'année 2017
- « **Le Monde de Zébulon** » et le « **Val' Petite Enfance** » (relais itinérant) à **Vaugneray** : exploitation assurée pour les 2 relais par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais (MPEVL) à Vaugneray pour un montant de 87 355 € pour l'année 2017, (montant auquel il faut ajouter les actions de la Farandole à hauteur de 13 021 €).

b) Le soutien à la Parentalité : la « Farandole des Vallons du Lyonnais »

La Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais (MPEVL) située à Vaugneray propose aux familles ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 6 ans :

- 2 groupes de paroles par mois (le mardi après-midi et le jeudi soir) animés par une psychologue
- l'espace d'accueil parents-enfants autour du jeu
- des animations familles chaque mois (le samedi matin)
- plusieurs conférences-débats par an.

c) Une septième journée petite enfance en 2017

En 2017, la Journée Petite Enfance (JPE) s'est déroulée au centre de loisirs-RAM à Vaugneray. Au cours de cette journée, 36 professionnels de la petite enfance ont œuvré pour offrir aux habitants 5 ateliers destinés aux 0-6 ans (cuisine, langue des signes, expression des émotions, les plantes dans tous leurs états). 148 enfants et 153 adultes ont profité de ces activités.

3) LES ACTIONS 2017 DANS LE DOMAINE DE LA JEUNESSE

a) Actions des groupes de travail

La CCVL a financé partiellement ou en totalité les actions suivantes au cours de l'année 2017 :

b) Conduites à risques

La CCVL a financé 3 représentations de théâtres-forum le 30 novembre auprès de 186 élèves à la Maison Familiale Rurale (MFR) à Sainte-Consorce (150 élèves du collège de Brindas et 36 élèves de la MFR y ont participé). Le financement de ces séances a représenté une dépense totale de 2 000 €.

Par ailleurs, la CCVL a financé une intervention de prévention menée par l'association « Stop chut » lors de l'action « Ouest contest » des MJC et Espaces jeunes le samedi 23 septembre, à hauteur de 240 €.

Enfin, la CCVL a financé la 2^{ème} édition de l'action sur les écrans « Re Connectés » à la salle des fêtes de Brindas le samedi 25 mars où des ateliers et conférences ont été organisés.

c) Lutte contre les discriminations

Depuis 2010, les acteurs locaux du groupe thématique de la CCVL ont organisé différentes actions en direction des familles du territoire de la CCVL dans le cadre de la « Rentrée sans discriminations » à l'automne. Les actions intercommunales de cette « Rentrée sans discriminations » de septembre à décembre 2017 ont été les suivantes :

- Une formation des acteurs locaux à l'animation de l'exposition du Moutard « Egalité, parlons-en ! » a eu lieu le 5 octobre.
- L'action commune des MJC-Espaces Jeunes « Coupe Mandela » le 27 avril à Thurins : activités sportives et ateliers thématiques en partenariat avec le Planning familial, présentation de l'exposition « Egalité, parlons-en ! »

Des actions ont également été menées en partenariat avec l'ARTAG :

- Spectacle le 30 mai (« Le chemin se fait en marchant ») et des interventions auprès des classes de 3^{ème} du collège de Vaugneray sur l'histoire et la culture des gens du voyage.
- Dans le cadre de la semaine « Droits devant » autour des droits de l'enfant, organisée par la commune de Thurins du 13 au 19 novembre, des actions ont eu lieu dans les écoles (exposition « Egalité, parlons-en ! » du Moutard), à la médiathèque, au centre de loisirs intercommunal TYM et à la MJC de Thurins.
- Soirée film et débat, dans le cadre du festival « Cinéclichés » des MJC de l'ouest lyonnais (« This is England » le 13 avril au Cinéval à Vaugneray.

d) Parentalité

La CCVL a financé deux groupes de paroles pour les parents de pré-adolescents et d'adolescents, animés chacun par une psychologue : un groupe de paroles pour les parents des 11-13 ans et un groupe pour les parents des 14-18 ans. Une vingtaine de parents peuvent, chaque année, bénéficier de ces groupes de paroles.

e) Séjour commun des MJC / Espaces jeunes

Dans le cadre des « projets communs » coordonnés par la CCVL en faveur des jeunes du territoire de 11 à 17 ans, un séjour a été organisé par quatre structures jeunesse du 17 au 21 juillet 2017. En effet, un séjour commun des MJC de Brindas, Thurins, Vaugneray et l'Espace jeunes d'Yzeron à Thoissey (Ain) sur le thème de la nature a rassemblé 36 jeunes âgés de 12 à 17 ans. Pour faciliter la réalisation de cette action commune, la CCVL a versé une subvention de 2 500 € à la MJC de Thurins.

f) Bourse aux projets

En 2017, 2 projets de jeunes ont obtenu une bourse de 800 € chacun :

- un séjour culturel en Italie, porté par l'association des familles de Pollionnay : 6 jeunes de 14 ans du 10 au 18 juillet.
- un séjour culturel en Roumanie, porté par la MJC de Vaugneray : 12 jeunes de 13 à 17 ans, du 8 au 15 juillet.

4) LES CENTRES DE LOISIRS

a) Centre de loisirs « Ebulisphère »

Le 7 décembre 2017, le conseil a fixé à 154 330 € le montant de la délégation de service public pour l'année 2018, conclue avec la MJC de Vaugneray, gestionnaire de cet établissement.

b) Centre de loisirs « TYM »

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de 54 026.13 € à la MJC de Thurins pour la gestion du centre de loisirs TYM, à destination des enfants de 3 à 12 ans du territoire, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Une procédure de marché public a été lancée pour être effective au 1^{er} janvier 2018.

5) LE PLANNING FAMILIAL

En 2017, la CCVL a attribué une subvention de 7 000 € au Planning Familial afin de financer des permanences régulières réalisées par la conseillère à la MFR de Sainte-Consorce, des actions ponctuelles dans les MJC et Espaces Jeunes, et le partenariat conduit dans le cadre des projets liés aux groupes thématiques « conduites à risques » et « discriminations ».

SPORTS – LOISIRS

1. LA PISCINE INTERCOMMUNALE DES VALLONS DU LYONNAIS

a) Contrats de location des bassins aux clubs - saison 2017/2018 et tarifs

La CCVL a établi des contrats de location avec les clubs ou associations sportives souhaitant utiliser les locaux de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray. Ce sont 44136 entrées d'adhérents d'associations diverses qui ont été enregistrées en 2017 à la piscine intercommunale à Vaugneray. Par ailleurs, la CCVL loue les installations communautaires à différentes associations, par voie de contrat.

Pour l'année 2017/2018, les activités proposées par ces clubs ou associations ont été les suivantes :

CLUBS	ACTIVITES
AS Grézieu-la-Varenne	Enfants, Natation adultes, Gymnastique aquatique, Water-polo
AL Chaponost	Natation adultes et enfants, Gymnastique aquatique,
USOL Vaugneray	Natation adultes et enfants, Gymnastique aquatique, Plongeon
Association des familles de Sainte-Consorte	Gymnastique aquatique
Activités municipales de Marcy l'Etoile	Natation Adultes et enfants
Association des familles de Craponne	Gymnastique aquatique
Société nautique des Monts du Lyonnais	Plongée sous-marine
Galathée Plongée	Plongée sous-marine
Les Gones à Bulles	Plongée sous-marine
Aquagones	Plongée sous-marine enfants
Amicale laïque de Lentilly	Natation enfants
Le Lierre	Natation 3 ^{ème} âge
Association sportive de l'Ecole vétérinaire	Natation Waterpolo
CRV Triathlon	Natation sportive
Association des familles de Thurins	Gymnastique aquatique, natation enfants, adultes

Pour mémoire, le nombre d'entrées des scolaires s'est élevé à 32 338 (élèves du primaire et collège) et celui du grand public à 52 354 en 2017.

b) Convention d'occupation du domaine public (buvette de la piscine)

Afin d'apporter un service de restauration aux usagers de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray pendant la saison d'été, la CCVL a conclu une convention d'occupation

du domaine public avec monsieur VALDIVIA pour une durée de 62 jours, du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017, moyennant le versement d'une redevance de 4.500 €.

c) Sécurité de la piscine

Comme les années précédentes, la CCVL a eu recours en 2017 à une société pour assurer la surveillance et le gardiennage des bâtiments de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais à Vaugneray pendant l'été 2017. En contrepartie, la CCVL a versé à la société ACCORD SÉCURITÉ la somme de 14 009,24€ TTC.

2- LA PISCINE D'ÉTÉ A THURINS

La saison d'été 2017 à la piscine d'été située à Thurins a enregistré la fréquentation suivante :

- entrées adulte : 915
- entrées enfant : 803

soit 1718 entrées au total, pour une moyenne de 38 entrées par jour (53 jours d'exploitation).

Les activités dispensées ont été les suivantes :

- 3 séances de baptêmes de plongée sous-marine
- mise à disposition gratuite de vélos aquatiques
- séances de water-polo pour les enfants.

3 - GYMNASSE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre des différentes manifestations organisées par des associations ou clubs du territoire, la CCVL a mis à disposition les locaux du gymnase Alain Mimoun situé à Brindas. C'est ainsi qu'en 2017, ont pu bénéficier de la mise à disposition de cet équipement l'association des pompiers de Brindas, l'USOL, l'association du Twirling Bâton, l'association AFM pour le Téléthon et l'école de la Tour de Brindas.

4- SOUTIEN DE LA CCVL AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

- **Val'Lyonnaise**

Cette épreuve, largement soutenue par la CCVL, est désormais devenue incontournable pour tous les amateurs de marche et course à pieds. En 2017, la CCVL a versé une subvention de 6 500 € pour l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulée le 22 octobre. Il s'agissait de la 16^{ème} édition.

- **Sainte Consoce BMX Team (ex Club Cycliste Intercommunal des Vallons du Lyonnais)**

Le club BMX Team a sollicité et obtenu une subvention de 1 000 € de la CCVL pour l'organisation du championnat Ain/Rhône Métropole 2017.

- **FCVL**

Cette association a organisé un tournoi de football les 17 et 18 juin 2017. La CCVL a soutenu cette action en apportant une subvention de 500 €.

- **Les Guignols des Vallons – ASB Cyclisme**

Pour la 6ème année, en 2017, l'association ASB Cyclisme a organisé une manifestation sportive, comportant 7 montées cyclistes à destination d'Yzeron. Cette épreuve sportive s'est déroulée le 11 juin 2017.

La CCVL a attribué une subvention de 1 000 € à l'ASB Cyclisme pour soutenir cette manifestation se déroulant sur l'ensemble du territoire communautaire.

- **USOL Badminton**

Une subvention de 500 € a été attribuée par le conseil de communauté pour le tournoi organisé en avril 2017.

5- PROJET D'EXTENSION DE LA PISCINE À VAUGNERAY

Le conseil de communauté ayant inscrit dans son projet de mandat une extension de la piscine intercommunale des Vallons du Lyonnais, il a été décidé de confier une mission de programmation à un bureau spécialisé.

Un marché de services a donc été conclu avec le cabinet GECAT pour une mission de programmation relative à l'extension et à la redynamisation de cet équipement. Le montant du marché a été arrêté comme suit : tranche ferme : 21 492,00 € HT et tranche optionnelle : 7 462,50 € HT **soit un total de 28 954,50 € HT.**

TOURISME

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

Sur l'année 2017, 4940 personnes ont été accueillies à l'Office de Tourisme des Vallons du Lyonnais (OTVL), soit une baisse de 7 % de la fréquentation par rapport à 2016, notamment due à un début de saison très calme. Durant juillet/août, 2360 personnes ont été accueillies à l'OT à Yzeron (1085 en juillet et 1275 en août) contre 2916 l'an dernier sur la même période. En 2016, il s'agissait de la plus forte fréquentation en été depuis l'ouverture de l'office de tourisme.

2. CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OTVL

La composition du conseil d'exploitation depuis 2014 est la suivante :

Collège des élus représentant la CCVL :

- Brindas : Anne CHANTRAINE
- Grézieu la Varenne : Claudine ROCHE
- Messimy : Bernard SERVANIN
- Pollionnay : Sébastien BOUCHARD
- Sainte Consorce : Bertrand GAULE
- Thurins : Chantal KRAMP
- Vaugneray : Geneviève HECTOR et Raymond MAZURAT (ex St Laurent de Vaux)
- Yzeron : Géraldine CREUX

Collège des professionnels du tourisme, désignés pour une durée de 3 ans, renouvelables une fois pour une nouvelle durée de trois ans :

Nom et prénom	Organisme	Champs d'intervention	Commune
Gaétane THIEFFRY	Le Plateau d'Yzeron	Restauration et activités	Yzeron
Marie-Hélène RATTON	Gite Enchassagne	Hébergement - Gîte	Thurins
Nadia QUINET LEMOINE	Atelier Mosaïque et Transparence	Artisanat	Grézieu la Varenne
Pascale SCHENCK	La Maison du Parc	Hébergement – Chambres	Yzeron
Daniel ORENES	Les Amis du Vieux Brindas	Culture	Brindas
Henri BOUGNOL	Association L'Araire	Culture	Yzeron
Catherine DUBOIS	La Galerie Créative	Commerce – loisirs créatifs	Vaugneray
Fabienne BESSEAS	Le Bénitier aux Oiseaux	Hébergement et produits du terroir	Messimy

3. ANIMATIONS

Au cours de l'année 2017, l'OTVL a organisé différentes manifestations et animations :

- Balade en Vallons dimanche 21 mai à Grézieu-la-Varenne : 146 participants
- Les Estivales du 1er juillet au 31 août : 34 activités proposées, 864 participants. Les activités ludiques comme le cluedo et la chasse aux trésors au MTG ont rencontré un grand succès.
- Visites de la Safranière à Pollionnay les 15 et 22 octobre : 59 participants.

4. EDITIONS

Afin de promouvoir le territoire des Vallons du Lyonnais, l'OTVL a procédé à diverses éditions au cours de l'année 2017 dont le calendrier des manifestations : 4 parutions dans l'année représentant au total 3300 exemplaires.

5. VTT

Le réseau des 27 circuits Val VTT labellisé par la Fédération Française de Cyclisme est très apprécié et emprunté par les VTTistes. Le site internet www.val-vtt.fr reste également très fréquenté avec un total de 51410 pages vues sur l'année.

En partenariat avec les Offices de Tourisme des Monts du Lyonnais, l'OTVL était présent à la Lyon Free Bike au parc Gerland en septembre pour promouvoir les circuits VTT.

De mi-mars à mi-novembre, les 2 VTT à assistance électrique ont été prêtés 67 fois, contre 74 fois en 2016. Les VTT ont été immobilisés une partie du mois d'août car ils ont eu dû être révisés à plusieurs reprises : problèmes de batteries, roues voilées, chaînes cassées...

Les VTT sont empruntés pour moitié par des habitants de la CCVL, viennent ensuite des habitants de la métropole de Lyon et des Monts du Lyonnais.

6. RANDONNÉES CONNECTÉES MHIKES (EASY MOUNTAIN)

Les randonnées connectées sont téléchargeables sur l'application gratuite MHIKES. Quatre circuits existent sur les communes de Vaugneray, Brindas, Thurins et Pollionnay ainsi que trois parcours trails sur Thurins, Vaugneray et Yzeron.

941 personnes (ou familles) ont utilisé cette application pour découvrir les Vallons du Lyonnais en 2017.

7. MARCHÉ NOCTURNE

La 9ème édition de cette manifestation s'est déroulée à Yzeron le dernier vendredi de juillet ; c'est désormais un rendez-vous incontournable de producteurs locaux, artisans et artistes. Le

groupe de musique « Les enfants de Lilith » des Monts du Lyonnais a animé la soirée avec un répertoire très varié de chansons festives.

8. TABLES DE LECTURE

Afin de mettre en valeur les points de vue remarquables et les paysages des Vallons du Lyonnais, la Communauté de Communes a mis en place deux tables de lecture du paysage sur le territoire.

En juin 2017, ces deux tables ont été installées à Sainte-Consorte à côté de la statue de la Madone (avenue des Combattants) et à Yzeron à côté de la mairie (Grande Rue).

Sur ces tables, il est possible de découvrir une aquarelle représentant le panorama qui lui fait face, agrémentée de légendes permettant d'identifier les éléments caractéristiques du paysage qui s'offre aux observateurs : le nom des communes, les quartiers de Lyon visibles depuis la table, les monts et reliefs. Différents textes complètent l'aquarelle en expliquant le paysage et en racontant l'histoire de la commune.

Pour concevoir ces tables de lecture, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais a bénéficié d'une participation financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 30 % soit 4333€ pour un montant 14 308 € HT.

9. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION LE LYONNAIS

L'association de développement touristique « Le Lyonnais » a été dissoute le 31 décembre 2017. Les actions de cette association ont été reprises par le nouvel Office de Tourisme Intercommunautaire qui regroupe l'OT des Balcons du Lyonnais, l'OT des Monts du Lyonnais et l'OT de la Vallée du Garon. La CCVL et la CCPA conventionneront avec l'OTI pour la promotion et la communication et la réalisation de certaines actions de développement.

VOIRIE

La CCVL exerce la compétence « voirie » depuis la création de l'intercommunalité en 1970.

A ce titre, elle intervient tant en fonctionnement qu'en investissement sur des voiries d'intérêt communautaire, conformément à une liste de voies annexées aux statuts de la Communauté de Communes.

Chaque année, une liste de travaux est arrêtée en concertation avec les communes et pour les réaliser, des marchés de travaux sont conclus avec des entreprises spécialisées.

Pour l'année 2017, les principaux chantiers ayant donné lieu à délibération sont les suivants :

- réalisation d'un cheminement piétonnier sur la montée des Balmes à Brindas : marché de travaux conclu avec l'entreprise COLAS, pour un montant de 89 761.98 € HT
- réaménagement de la rue du Philly à Sainte Consoce : marché de travaux conclu avec l'entreprise COLAS, pour un montant de 80 501.90 € HT
- réalisation d'un cheminement piétonnier sur la rue Marcel Mérieux à Sainte Consoce : marché de travaux conclu avec l'entreprise COLAS, pour un montant de 81 356.30 € HT
- requalification du chemin du Labbé à Pollionnay : marché de travaux conclu avec l'entreprise EUROVIA, pour un montant 154 343.32 € HT
- création du parking du Michard à Thurins : marché de travaux conclu avec le groupement d'entreprise EUROVIA / TP LACASSAGNE, pour un montant de 172 093.54 € HT
- requalification du chemin des Voyageurs à Grézieu la Varenne : marché de travaux conclu avec le groupement d'entreprise EUROVIA / DE PHILIPPIS, pour un montant de 82 300.90 € HT en tranche ferme et 36 446.50 € HT en tranche optionnelle
- création d'un cheminement piéton le long de la RD 311 à Messimy : marché de travaux conclu avec l'entreprise EUROVIA, pour un montant 96 856.74 € HT
- requalification du chemin de la Traverse à Brindas, marché relancé après déclaration sans suite : marché de travaux conclu avec le groupement d'entreprise EUROVIA / DE FILIPPIS, pour un montant de 177 698.75 € HT
- marché à bons de commande « Hydrocurage et inspection des réseaux d'eau pluviale sur le territoire CCVL » conclu pour une durée de 2 ans avec un minimum annuel de 5000 € HT et un maximum annuel de 20 000 € HT. En 2017, ont été concernés les sites suivants :

- Messimy, hameau des Granges
- Sainte Consoce, carrefour du Badel / RD30
- Vaugneray, rue du Dronaud
- Vaugneray, rue du Stade
- Yzeron, lac du Ronzey : inspection des drains.

Dans le cadre du marché d'entretien par point à temps, un marché à bons de commande a été conclu en 2016 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTES CENTRE EST pour une durée de 4 ans, suivant un montant minimum annuel de 75 000 € HT et un montant maximum annuel de 200 000 € HT. En 2017, des travaux ont été réalisés pour un montant de 154 327,56 € TTC représentant 106,40 tonnes de point à temps automatique et 4,5 tonnes de point à temps manuel.

Dans le cadre du marché de rénovation de chaussées, un marché à bons de commande a été conclu en 2016 avec l'entreprise COLAS pour une durée de 2 ans, suivant un montant minimum annuel de 250 000 € HT et un montant maximum annuel de 550 000 € HT. En 2017, ont été concernés les sites suivants :

- rue des Varennes à Brindas
- chemin du Martoret à Grézieu la Varenne
- chemin du Bois Brouillat à Grézieu la Varenne
- route du Pont d'Artaud à Messimy
- chemin de la Flache à Messimy
- route des Granges à Messimy
- chemin de l'Herse à Thurins
- rue du Recret à Vaugneray
- route des Granges à Vaugneray.

Dans le cadre d'un marché à bons de commande avec l'entreprise EIFFAGE, ont été réalisées les opérations suivantes en 2017 pour un montant total de 427 178,71 € HT :

- la création d'un plateau surélevé au carrefour de la Joanna à Brindas
- la réfection de trottoirs au pont Chabrol à Brindas
- la création d'un trottoir sur la RD 311 à Messimy
- la création d'un point de regroupement de conteneurs ordures ménagères chemin du Martin à Vaugneray.
- l'aménagement du quai bas de la déchetterie à Vaugneray
- la réfection de traversée d'eau pluviale et revêtement, chemin de Pucet à Vaugneray
- l'aménagement du parking du Planil à Yzeron.

Afin de réaliser les différents travaux, la CCVL a recours à un prestataire de service pour les missions de maîtrise d'œuvre. En 2016, un accord-cadre à bons de commande a été conclu avec le groupement D2I CONSEIL SAS – INFRAPOLIS dont le mandataire est D2I CONSEIL SAS, pour une durée de 2 ans avec un montant minimum annuel de 15 000 € HT et un montant maximum annuel de 70 000 € HT.

Afin de répondre à ses obligations de maître d'ouvrage, la CCVL a conclu en 2017, pour une durée d'un an, un contrat cadre avec la société ATYLES afin de réaliser des diagnostics amiante et HAP sur les enrobés bitumineux avant travaux pour un montant maximum de 10 000 €HT.

Par ailleurs, il est à noter que la CCVL travaille en étroite collaboration avec les différents syndicats œuvrant sur le territoire et dans la mesure du possible, les travaux s'effectuent de façon concertée et concomitante suivant les besoins des chantiers. C'est ainsi qu'en 2017, des conventions ont été conclues avec les organismes suivants :

- le Département et la commune de Sainte Consorce pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD30 / chemin du badel / chemin de Méginand (maîtrise d'ouvrage CCVL)
- le Département pour les travaux d'aménagement de trottoirs et la sécurisation de l'entrée nord de l'agglomération de Pollionnay sur la D7 0, route de la Cozonnière (maîtrise d'ouvrage CCVL)
- le SIAHVG pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piétons sur la RD 311 - route des Monts du Lyonnais à Messimy (maîtrise d'ouvrage CCVL)
- la commune de Grézieu la Varenne concernant l'aménagement d'un parking nord de la Halle (maîtrise d'ouvrage commune)
- la commune de Thurins concernant l'aménagement du parking du Michard (maîtrise d'ouvrage CCVL)
- la commune de Pollionnay concernant le parking des Presles (versement d'un fond de concours)

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La CCVL fait partie de la démarche « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » portée par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, et s'engage donc, à ce titre, à développer des actions de transition énergétique sur son territoire.

1. PROJET DE CRÉATIONS DE VOIES DOUCES À L'ÉCHELLE DE LA CCVL

La CCVL a lancé un projet de création de voies douces reliant la plupart des communes du territoire. Au total, ce sont près de 25 km de voies qui sont programmées.

Ce projet comprend un premier tronçon reliant la voie verte de Grézieu-la-Varenne à la zone d'activités de Clapeloup à Sainte-Consoce. Cet itinéraire de 4 km est financé à 80 % via les fonds issus de l'enveloppe « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Le budget de cette action est de 292 602 €, pour lesquels la CCVL percevra une subvention de 234 082 €.

2. CENTRALES VILLAGEOISES DES VALLONS DU LYONNAIS (CEVIVAL)

Dans la poursuite du projet solaire collectif citoyen amorcé en 2016, une association de préfiguration permettant de structurer le groupe de volontaires et leur démarche a été créée en janvier 2017 : il s'agit de l'association Energies Citoyennes des Vallons du Lyonnais (ECIVAL).

La mission de COOPAWATT a par ailleurs été prolongée pour continuer à apporter un soutien technique et juridique au groupe de citoyens, à travers 2 missions principales :

- aide à l'identification des toitures publiques et privées adéquates, comprenant une aide pour les formalités liées aux locations des toitures
- aide pour l'élaboration des statuts de la future société comprenant une réflexion sur la réalisation d'un business plan et une aide à la définition de la stratégie de mobilisation.

En mars 2017, la société porteuse du projet, la SAS CEVIVAL a été créée. Initialement, le projet comportait 25 toitures, mais certaines ont dû être écartées du projet en raison de contraintes techniques ou de désengagement des propriétaires de toitures. Le projet compte finalement 21 toitures, dont 8 privées et 13 publiques.

Après la phase de recherche de toitures et de dépôt des demandes de raccordement, la société a entamé la phase de recherche de financement. Le coût total du projet a été chiffré

à environ 500 000 €. A la fin de l'année, environ 130 000 € de souscriptions issues de citoyens mais aussi de collectivités et d'entreprises ont été récoltées (en comptant le capital de départ).

Les travaux ont été prévus pour le premier semestre 2018.

3. ACTIONS DE SENSIBILISATION DE PRÉSERVATION DES ABEILLES SAUVAGES

La CCVL a mis en place un programme d'actions de sensibilisation de préservation des abeilles sauvages, actions animées par l'association ARTHROPOLOGIA. Ces animations ont pris la forme de conférences, d'ateliers et de formation, à destination du grand public, des élus mais aussi des agents techniques des collectivités.

D'avril à juillet 2017, ce sont au total 17 animations qui ont été réalisées et qui ont permis de sensibiliser 353 personnes. La majorité des animations a été réalisée à effectif complet.

Ces animations ont bénéficié de subventions « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » à 80 %, pour un budget total de 10 600 €.

4. DIFFUSION DU FILM « QU'EST-CE QU'ON ATTEND ? » AU CINEVAL

En partenariat avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), la CCVL a organisé le 11 février 2017 la projection du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » de Marie-Monique Robin, au CINEVAL de Vaugneray. La présentation a été suivie d'un temps d'échanges et de témoignages, permettant notamment de présenter quelques projets menés par le SOL et la CCVL dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive.

5. BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

La CCVL dispose d'un budget de 72 000 €, financé à 80 % par les subventions « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », pour installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire. Pour que des bornes puissent être installées, les communes ont transféré leur compétence IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques) à la CCVL.

Afin de l'aider à identifier les lieux d'implantation des futures bornes et le type de bornes adéquates (puissance, nombre de prises, dispositif de paiement, mise en réseau, etc.), la CCVL a lancé une consultation pour recruter un bureau d'études capable de la conseiller sur ces points. Il s'agit du bureau d'études AXENNE pour une mission s'élevant à 8 580 € TTC. L'étude débutera début 2018.

6. AUTOSTOP PARTICIPATIF

Des habitants d'Yzeron ont sollicité la CCVL pour mettre en place une « ligne » d'autostop participatif permettant de relier Yzeron à Thurins. Une réflexion pour l'implantation de panneaux a commencé en 2017 en vue d'une réalisation en 2018.

COMMUNICATION

1) CRÉATION DE MÉDI@VAL, LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE L'OUEST LYONNAIS

Avec la mise en service du réseau des médiathèques, une charte graphique a été entièrement créée par le service Communication de la CCVL : logo, guide lecteur, graphisme du site internet...

2) « QUOI DE 9 ? » EN 2017

Compte tenu de l'augmentation de la population sur le territoire de la CCVL, les quantités d'impression du magazine intercommunal « Quoi de 9 ? » ont été ajustées courant 2017 : 12500 exemplaires au printemps, 13500 à l'été, pour finalement s'ajuster à 13000 exemplaires à l'automne. Le magazine comprend en moyenne 28 pages dont 4 pages pour le Tri Marrant, réservées au tri et au recyclage des déchets ménagers, en fonction des besoins de communication dans le cadre de la compétence « Environnement ». En 2017, ce magazine a été publié trois fois :

• « Quoi de 9 ? » n° 45 – Printemps 2017

Les principaux thèmes traités dans ce numéro ont été les suivants :

- Budget 2017 de la CCVL
- Transition énergétique : les projets avancent
- Aménagement de l'espace : les abeilles en danger !
- Culture :
 - Les nouvelles expositions au Musée Théâtre Guignol et au Musée Antoine Brun
 - La Nuit des musées 2017
- Tourisme :
 - Balade en Vallons 2017
 - Les Estivales 2017 : de belles nouveautés
- Sports et loisirs : Un parcours d'orientation à Pollionnay
- Petite enfance et Jeunesse :
 - Le Printemps sans discriminations
 - Retour sur la conférence « La colère chez l'enfant »
- Agriculture : La SERAIL, l'innovation au service du maraîchage
- Développement économique : EK1N, jeune entreprise aux grandes idées
- Délibérations du Conseil de communauté
- Inter'Val d'Automne 2017 : Le programme dévoilé

• « Quoi de 9 ? » n° 46 – Été 2017

Les principaux thèmes traités dans ce numéro ont été les suivants :

- Bientôt de nouveaux locaux pour la CCVL

- Agriculture : Et si on développait le bio dans les Vallons du Lyonnais ? Enquête d'opinion
- Transition énergétique : Bientôt un réseau voies douces
- Logement : Des aides et conseils gratuits pour la rénovation énergétique de votre logement
- Économie – Emploi : La Mission Locale, pour aider les jeunes à entrer dans le monde du travail
- Tourisme : Deux nouvelles tables d'orientation sur le territoire de la CCVL !
- Sports et loisirs : Sport en Nature, 2^{ème} édition
- Culture :
 - Les Estivales dans les musées de la CCVL
 - Les Journées européennes du Patrimoine
- Petite enfance et jeunesse :
 - La Journée Petite Enfance le 18 novembre
 - Les groupes de parole « Parentalité »
- Délibérations du conseil de communauté
- Inter'Val d'Automne 2017 : Le programme complet et détaillé

• **« Quoi de 9 ? » n° 47 – Automne 2017**

Les principaux thèmes traités dans ce numéro ont été les suivants :

- Culture :
 - Le Musée Théâtre Guignol fête ses 10 ans avec Julien de Casabianca !
 - Médi@val : entrez dans le réseau des médiathèques de l'Ouest Lyonnais
- Transition énergétique : Le covoiturage en auto-école avec CARL
- Tourisme : Bilan de la saison estivale
- Finances : Signature du contrat de ruralité avec l'État
- Logement : des aides pour l'adaptation du logement aux personnes âgées et/ou handicapées
- Petite enfance : L'Automne de la parentalité
- Jeunesse : Bilan des projets communs de l'été
- Développement économique : PAE, les projets d'extension avancent
- Agriculture : Résultats de l'enquête d'opinion sur le développement du bio dans les Vallons du Lyonnais
- Sports et loisirs : Succès de la 2^{ème} édition de Sport en Nature
- Délibérations du conseil de communauté
- Inter'Val d'Automne 2017 : Un nouveau record !